



# Bulletin Officiel

N°7419 Jeudi 07 août 2025

[www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)30<sup>ème</sup> année

ISSN 0330 – 7174

## AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

ADMISSION PAR INSCRIPTION DIRECTE AU MARCHE PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS DE LA SOCIETE BNA ASSURANCES	3
AVIS D'OUVERTURE D'UNE OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE IMMOBILIERE TUNISO-SAUDIENNE -SITS- INITIEE PAR LA SOCIETE PARTNER INVESTMENT SARL AGISSANT DE CONCERT AVEC LA SOCIETE FOUNDERS CAPITAL PARTNERS	7
LANCEMENT DE L'UTILISATION DE L'APPLICATION INFORMATIQUE DEDIEE A LA DECLARATION DES AVOIRS NON RECLAMES VISES PAR LES ARTICLES 43 A 48 DE LA LOI DE FINANCES POUR L'ANNEE 2025	13
DECISION DE SANCTION DISCIPLINAIRE DU COLLEGE DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER	15
PREPARATIFS DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER EN VUE DE L'EVALUATION MUTUELLE CONDUITE PAR LE GROUPE D'ACTION FINANCIERE POUR LE MOYEN-ORIENT ET L'AFRIQUE DU NORD (MENAFATF)	18
PUBLICATION EN LIGNE DES ETATS FINANCIERS DES INTERMEDIAIRES EN BOURSE ET DES SOCIETES DE GESTION A PARTIR DES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025	20

## AVIS DES SOCIETES

### COMMUNIQUE DE PRESSE

SANIMED	22
---------	----

### COMMUNIQUE DE PAIEMENT DES DIVIDENDES

TELNET HOLDING	23
----------------	----

### VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

24

## ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES &amp; ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 28/04/2025)

## ANNEXE II

### INFORMATIONS POST AGO

- CARTHAGE CEMENT
- TELNET HOLDING

**ANNEXE III**

**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2025**

- SICAV CAPITALISATION PLUS

**ANNEXE IV**

**ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024**

- FCPR TDF IV - MUSANADA I
- FCPR TDF IV - MUSANADA II

**AVIS DU CMF**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

**Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**ADMISSION PAR INSCRIPTION DIRECTE AU MARCHE PRINCIPAL DE LA COTE DE LA  
BOURSE DES ACTIONS DE LA SOCIETE  
BNA ASSURANCES**

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'admission par inscription directe au marché principal de la cote de la Bourse des actions de la société BNA Assurances.

Dans le cadre du prospectus, la société BNA Assurances a pris les engagements suivants :

- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur ;
- Réserver au moins un siège au Conseil d'Administration au profit d'un représentant des actionnaires minoritaires ;
- Régulariser la nomination des représentants de la BNA Bank au sein de son conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article 191 du Code des Sociétés Commerciales ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes en valeurs mobilières ;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- Respecter les dispositions de l'article 29 du Règlement Général de la Bourse ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu par l'annexe 12 du Règlement du CMF relatif à l'Appel Public à l'Épargne ;
- Se conformer aux obligations prescrites par la réglementation en vigueur de Tunisie Clearing ;
- Actualiser ses prévisions, chaque année, sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau de son rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Par ailleurs, la BNA BANK, actionnaire de référence de société BNA Assurances s'est engagé :

- à ne pas céder plus de 5% de sa participation au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier et ce, pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction en Bourse ;
- à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société, mettant en péril l'avenir de celle-ci, nuisant aux intérêts des actionnaires et susceptible d'entraver la réalisation du Business Plan de la BNA Assurances.

**ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE BNA ASSURANCES AU MARCHE PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE :**

Constatant que préalablement à son introduction en bourse, la société BNA Assurances remplit les conditions d'admission au marché principal de la cote de la Bourse notamment en matière de taux de diffusion de son capital social auprès du public soit (25,1% à la date du 31/05/2025 pour un minimum exigé de 10%) et de nombre d'actionnaires (soit 60 480 actionnaires à la même date pour un minimum exigé de 200 actionnaires), le

Conseil de la Bourse a accordé en date du 24/06/2025 son accord de principe quant à l'admission des actions de la société BNA Assurances, au Marché Principal de la Cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'admission définitive des 87 391 790 actions de nominal un (1) dinar chacune, reste toutefois tributaire de la présentation d'un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier.

Prenant acte de l'introduction de la société BNA Assurances au moyen d'une procédure d'inscription directe, le Conseil de la Bourse a, conformément à l'article 60 (nouveau) du Règlement Général de Bourse, décidé de retenir un cours d'introduction qui sera égal au cours moyen pondéré sur les cinq dernières séances de bourse qui précèdent le jour d'introduction.

### **Contexte et objectifs de l'opération :**

Cette opération a pour but de ;

- Accroître la notoriété de l'entreprise grâce à une visibilité permanente à travers l'attention régulière portée par les médias économiques ;
- Ancrer encore plus la crédibilité, la transparence et la confiance de la compagnie ;
- Renforcer les relations avec les différents acteurs notamment les clients, les autres compagnies et les réassureurs ;
- Accroître la liquidité du titre.

### **Décisions ayant autorisé l'opération :**

La décision d'admission par inscription directe<sup>1</sup> au marché principal de la cote de la bourse des titres de la société BNA Assurances a été prise par le Conseil d'Administration de la société qui s'est tenu le 18/10/2024.

### **Cours d'introduction :**

Depuis le 10/12/2014, les actions BNA Assurances (ex AMI Assurances) sont négociées sur le marché hors cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis sur le système électronique, conformément aux dispositions de l'article 75 du Règlement Général de la Bourse.

Prenant acte de l'introduction de la société BNA Assurances au moyen d'une procédure d'inscription directe, le Conseil d'Administration de la Bourse de Tunis, réuni le 24/06/2025, a, conformément aux dispositions de l'article 60 (nouveau) du Règlement Général de la Bourse, décidé de retenir un cours d'introduction qui sera **égal au cours moyen pondéré sur les cinq dernières séances de bourse qui précèdent le jour d'introduction.**

### **1- Présentation de la société :**

**Dénomination sociale :** BNA assurances

**Siège social :** Cité des pins Les Berges du lac 2 1053 Tunis

**Forme juridique :** Société anonyme.

### **Législation particulière applicable :**

Code des assurances promulgué par la loi 92-94 du 09/03/1992 tel que complété et modifié par la loi n°94-10 du 31/01/1994, la loi n°97-24 du 28/04/1997, la loi n°2001-91 du 07/08/2001, la loi n°2002-37 du 01/04/2002, la loi n°2003-80 du 29/12/2003, la loi n°2005-86 du 15/08/2005, et la loi n°2008-08 du 13/02/2008.

**Date de constitution :** 01/08/2003

**Capital social :** Le capital social s'élève à 87 391 790 dinars, divisé en 87 391 790 actions ordinaires de valeur nominale 1 dinar, entièrement libérées.

---

<sup>1</sup> La procédure d'inscription directe est celle qui permet à la Bourse, lorsque le capital de la société concernée est suffisamment diffusé dans le public, de procéder à l'inscription directe de la valeur sur le marché pour y être négociée dans les conditions de cotation habituellement pratiquées sur ledit marché, à partir d'un cours d'introduction fixé par la Bourse. (Article 60 (nouveau) du Règlement Général de la Bourse tel que visé par l'arrêté du Ministre des Finances en date du 13/02/1997 et tel que modifié et complété par les textes subséquents et notamment l'arrêté du Ministre des Finances du 15/08/2019.)

### **Objet social :**

La Société a pour objet en Tunisie comme à l'étranger, d'exercer les activités ci-après conformément aux principes et valeurs qu'elle a adoptés et pour lesquels a été constituée notamment :

1. La réalisation et la gestion des contrats ou de conventions d'assurance et de réassurance de toute nature ainsi que toutes autres opérations ou contrats pouvant être légalement réalisés par les sociétés d'assurances ;
2. En vue de la réalisation de cet objet social, et plus spécialement de la gestion et du placement des actifs et des disponibilités de la société, celle-ci peut :
  - Participer, par tout moyen, à toutes entreprises ou sociétés, quel qu'en soit la nature juridique ou l'objet, par voie d'acquisition de parts ou actions, souscription, apport ou autrement,
  - Acquérir ou aliéner tous titres ou valeurs mobilières cotées ou non cotées,
  - Acquérir et gérer tous immeubles et domaines immobiliers, aliéner lesdits immeubles et domaines immobiliers,
  - Et plus généralement, effectuer ou participer à toutes opérations industrielles, commerciales, financières, agricoles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'un des objets ci-dessus définis.

### **2- Renseignements généraux sur les titres admis**

- **Nombre d'actions** : 87 391 790 actions
- **Valeur nominale des actions** : 1 dinar
- **Forme des actions** : Nominative
- **Catégorie** : Ordinaire
- **Libération** : Intégrale
- **Jouissance des actions** : à partir du 01/01/2025

### **Droits attachés aux valeurs mobilières offertes :**

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés dans les cinq (5) ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la réglementation en vigueur.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

### **Cotation des titres :**

La date de la première cotation et le cours d'introduction des titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié au Bulletin Officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, conformément aux dispositions de l'article 69 du Règlement Général de la Bourse.

L'avis de la Bourse annonçant l'introduction de la valeur BNA Assurances sera publié au moins deux jours de Bourse avant le premier jour de cotation et ce, en vertu des dispositions dudit article.

### **Tribunal compétent en cas de litiges :**

Tout litige pouvant surgir suite à cette opération sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1.

### **Prise en charge par TUNISIE CLEARING**

Les actions sont prises en charge par la TUNISIE CLEARING sous le code ISIN «**TN0007680010**».

Le registre des actionnaires est tenu par BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse.

### **Régulation du cours boursier**

Le Conseil d'Administration de BNA Assurances du 18/10/2024 s'est engagé, après l'admission des actions de la société au marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à BNA Capitaux, Intermédiaire en Bourse.

**Un prospectus d'admission par inscription directe au marché principal de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le N°25/1159 du 06 Août 2025, sera publié, sans frais, auprès de la société BNA Assurances, de BNA Capitaux - intermédiaire en Bourse chargé de l'opération et sur le site Internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)**

---

2025 – AC - 044

AVIS DU CMF

**Offre Publique d'Achat -OPA-**

**Avis d'ouverture d'une Offre Publique d'Achat Simplifiée  
sur les actions de la Société Immobilière Tuniso-Saoudienne -SITS-  
initiée par la société Partner Investment SARL agissant de concert avec  
la société Founders Capital Partners**

Par décision n° 27 du 06 août 2025, le Conseil du Marché Financier a déclaré recevable l'Offre Publique d'Achat Simplifiée initiée par la société Partner Investment SARL agissant de concert avec la société Founders Capital Partners, et visant les actions qu'elles ne détiennent pas dans le capital de la Société Immobilière Tuniso-Saoudienne -SITS- et ce, dans le cadre de l'article 155 et suivants du Règlement Général de la Bourse.

Le présent avis est établi sous la responsabilité de l'initiateur de l'offre et de la société visée chacun en ce qui le concerne.

**I- CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE**

**1- Identité de l'initiateur :**

La société Partner Investment SARL agissant de concert avec la société Founders Capital Partners est l'initiateur de l'Offre Publique d'Achat Simplifiée. La société Partner Investment SARL se déclare unique acquéreuse des actions mises en vente lors de la réalisation de l'opération.

**2- Dénomination de l'établissement présentateur du projet d'OPA :**

La société d'intermédiation en bourse MAC SA, sis à Green Center, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac -1053 Tunis-, représentée par son Directeur Général Monsieur Mourad BEN CHAABANE est l'établissement présentateur du projet d'OPA simplifiée et chargée de la réalisation de l'opération. La société d'intermédiation en bourse garantit irrévocablement la teneur des engagements pris pour l'exécution de cette offre dans les conditions sous-indiquées.

**3- Nombre de titres détenu par l'initiateur de l'offre :**

La société Partner Investment SARL, l'initiateur de l'OPA simplifiée, agissant de concert avec la société Founders Capital Partners, détient **13 683 716 actions SITS**, représentant **87,72%** du capital de ladite société.

**4- Nombre de titres visés par l'offre :**

Par cette offre, la société Partner Investment SARL, agissant de concert avec la société Founders Capital Partners vise l'acquisition de **1 916 284 actions SITS** représentant **12,28%** du capital de la société. L'initiateur s'engage pendant la période de validité de l'OPA à acquérir sur le marché la totalité des titres présentés en réponse à cette offre.

**5- Prix de l'offre :**

Le prix de l'offre est fixé à **3,000 dinars** l'action, hors frais de courtage et commission sur transactions en bourse.

## **6- Méthodes d'évaluation et éléments retenus pour l'appréciation du prix du titre de la société visée :**

Les éléments d'appréciation du prix de l'Offre ont été préparés par la société d'intermédiation en bourse MAC SA pour le compte de l'Initiateur, sur la base d'informations et d'indications transmises par la SITS.

### **A- MÉTHODOLOGIE**

L'évaluation des actions SITS a été effectuée sur la base des états financiers individuels 2024 et des informations prévisionnelles établies sur la période 2025-2029. L'évaluateur a eu recours à plusieurs méthodes d'évaluation et en a retenu quatre, qu'il a jugé les plus pertinentes.

### **B- MÉTHODES D'ÉVALUATION RETENUES**

- Méthode des Discounted Cash Flow
- Méthode de la rentabilité
- Méthode des multiples boursiers

### **D- VALORISATION DU TITRE SITS :**

#### **➤ Principales hypothèses de prévisions retenues**

##### **❖ Chiffre d'affaires**

- La société prévoit une croissance annuelle de 8% de son chiffre d'affaires, qui passerait de 5 009 mDT en 2024 à 14 248 mDT en 2029.
- La croissance du chiffre d'affaires est principalement attribuable à la commercialisation des projets Zahret Soukra 1, Zahret Soukra 2 et Luxoria Jardins de Carthage pour la période prévue.

##### **❖ Achats consommés**

- Les achats consommés sont essentiellement composés des coûts liés aux projets mis en vente.
- L'augmentation des achats consommés est estimée à 8% sur la période 2025-2029.

##### **❖ Charges du personnel**

- Les charges de personnel ont été estimées sur la base des réalisations de l'exercice 2024 et en tenant compte d'une augmentation annuelle de 6% sur la période de projection 2025-2029.

##### **❖ Autres charges d'exploitation**

- Les autres charges d'exploitation regroupent les services extérieurs, les impôts et taxes liés à ces services ainsi des jetons de présence. Elles ont été estimées sur la base de la moyenne réalisée sur la période 2023-2024 avec un taux de croissance annuel moyen de 9%.
- L'hypothèse de l'augmentation des autres charges d'exploitation en 2026 et 2027 est justifiée par l'augmentation des autres services extérieurs liés à la mise en vente des nouveaux projets Zahret soukra 2 et Luxoria aux Jardins de Carthage.

##### **❖ Dotations aux amortissements et aux provisions**

- Les dotations aux amortissements sur la période de projection regroupent les amortissements des immobilisations existantes au 31 décembre 2024 et les amortissements des nouvelles immobilisations prévues durant la période 2025-2029.

##### **❖ Résultat net :**

- Suite à l'amélioration significative de son chiffre d'affaires et à la maîtrise de ses charges d'exploitation, le résultat net de la société passerait de 1 035 mDT en 2024 à 2 732 mDT en 2029, soit une croissance annuelle de 9%.

➤ **Choix des paramètres et calcul du coût moyen pondéré du capital (Le CMPC ou WACC)**

	Valeur	Commentaire
<b>Taux sans risque</b>	<b>9,50%</b>	Correspondant au taux BTA 9,50% de 2035 telque publié au bulletin officiel de Tunisie Clearing du 27/06/2025.
<b>Prime de risque</b>	<b>9%</b>	La prime de risque retenue en tenant compte de la dégradation de la notation souveraine de la Tunisie ainsi que des primes utilisées lors des dernières IPO.
<b>Fonds propres</b> au 31/12/2024	<b>43 888</b>	
<b>Dette nette</b> au 31/12/2024	<b>6 201</b>	
<b>Gearing</b>	<b>14,13%</b>	
<b>Beta désendetté</b>	<b>0,51</b>	Le Béta désendetté des sociétés opérant dans le secteur « Real estate» dans les pays émergents tel que publié sur le plateforme Damodaran s'élève à 0,51.
<b>Beta endetté</b>	<b>0,57</b>	
<b>Taux d'impôt</b>	<b>23%</b>	
<b>Coût des fonds propres</b>	<b>14,59%</b>	
<b>Coût brut de la dette</b>	<b>10,50%</b>	
<b>Coût de la dette net d'IS</b>	<b>8,09%</b>	
<b>WACC</b>	<b>13,78%</b>	

➤ **Récapitulatif de l'évaluation de la valeur SITS :**

Méthodes	Valorisation (en mDT)
<b>DCF</b>	<b>18 329</b>
<b>Méthode de la rentabilité</b>	<b>19 839</b>
<b>La méthode des Multiples boursiers</b>	<b>13 137</b>

L'Initiateur propose un prix unitaire de **3,000 dinars l'action, soit une valorisation totale de 46 800 mDT.**

**7- But de l'offre :**

Rachat de la totalité des actions SITS dans le but d'atteindre un taux de participation d'au moins 95% dans le capital de ladite société, seuil minimum exigible par la réglementation en vigueur pour lancer une Offre Publique de Retrait, en vue de la radiation de la société de la cote de la Bourse et son déclassement de la catégorie des sociétés faisant appel public à l'épargne.

A la date du 29/07/2025, la société Partner Investment SARL détient, de concert avec la société Founders Capital Partners, **13 683 716 actions SITS**, représentant **87,72%** du capital de la société SITS.

**8-Intentions de l'initiateur de l'offre pour les douze mois à venir :**

➤ **Politique industrielle :**

La société Partner Investment SARL n'a pas l'intention de procéder à des changements significatifs de la politique industrielle de la SITS.

➤ **Politique financière :**

La société Partner Investment SARL n'a pas l'intention de procéder à des changements significatifs de la politique financière de la SITS.

➤ **Politique sociale :**

La société Partner Investment SARL n'a pas l'intention de procéder à des changements significatifs de la politique sociale de la SITS.

**9- Accords et liens entre l'initiateur et la société visée :**

L'initiateur de l'offre est l'actionnaire de référence de la société SITS. Il détient seul **83,08%** de la société visée.

**10- Dates d'ouverture et de clôture de l'offre :**

La présente OPA simplifiée est valable du **11 août 2025** au **09 septembre 2025 inclus**.

La cotation en bourse des actions SITS sera reprise à partir du **11 août 2025**.

**11- Calendrier de l'opération et modalités de réalisation de l'offre :**

**A- TRANSMISSION DES ORDRES :**

L'OPA simplifiée est réalisée par achats sur le marché des actions SITS, par l'initiateur, pendant la période de validité de l'offre, aux conditions fixées par le présent avis. Les actionnaires intéressés par cette offre peuvent, s'ils le désirent, présenter leurs titres à la vente auprès d'un intermédiaire en bourse de leur choix, au plus tard avant la clôture de la séance de bourse du **09 septembre 2025**.

**B- DÉCLARATION DES RÉSULTATS :**

A l'expiration du délai de validité de l'offre, le résultat de l'offre fera l'objet d'un avis qui paraîtra au Bulletin Officiel du CMF et de la BVMT.

**C- MODALITÉS DE RÈGLEMENT-LIVRAISON :**

Le règlement-livraison sera réalisé conformément à la réglementation relative aux négociations sur le marché central.

**D- COTATION EN BOURSE :**

Si à l'issue de l'Offre Publique d'Achat Simplifiée, la société Partner Investment SARL viendrait à détenir, directement ou indirectement ou de concert, au moins 95% des droits de vote de la société SITS, elle sera tenue, soit de rediffuser dans le public le nombre de titres nécessaire à l'établissement d'un marché au cas où elle demanderait le maintien de la cotation des titres de la société visée, soit de déposer un projet d'Offre Publique de Retrait visant la totalité du reste du capital qu'elle ne détiendrait pas.

**II- Note d'information produite par la société visée :**

**1- Responsable de la note d'information :**

M. Adnen BETAIB : Directeur Général de « Société Immobilière Tuniso-Saoudienne -SITS »

**2- Renseignements relatifs à la société visée :**

**A-RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :**

**Dénomination de la société** Société Immobilière Tuniso-Saoudienne -SITS-

**Siège social :** International City Center I, Tour des bureaux, Centre Urbain Nord, Tunis

**Téléphone :** 70 728 728

**Fax :** 70 728 740

**Forme juridique :** Société anonyme

**Législation de l'émetteur :** La société SITS est régie par le Code des Sociétés Commerciales et le

Code des Incitations aux Investissements.

**Date de constitution** : 24/04/1985.

**Durée** : 99 ans

**Nationalité** : Tunisienne

**Numéro d'inscription sur le registre national des entreprises** : 0031459E

**Exercice social** : du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année

**Objet social (article 3 des statuts):**

La société a pour objet :

- Entreprendre toutes activités se rapportant à la promotion immobilière, comprenant notamment l'acquisition, la vente, la location, la construction et l'aménagement des biens immobiliers destinés à l'habitation, à l'administration, au commerce, au tourisme ou à toute autre destination, en Tunisie ou à l'étranger.
- Réaliser le lotissement, l'aménagement et l'équipement des terrains destinés à l'habitation, à l'administration ou à toute autre destination, commerciale ou touristique sans aucune restriction.
- Acquérir, vendre, construire, démolir, installer, aménager, gérer ou louer tous biens construits ou non construits, ainsi que tous fonds de commerce et équipements et toute entreprise industrielle ou commerciale.
- Constituer toutes sociétés et souscrire toutes participations.
- Acquérir tous biens mobiliers ou immobiliers, et acquérir ou importer tous biens, installations, équipements ou outils nécessaires.
- En général, Réaliser toutes opérations financières, commerciales, industrielles ou foncières en rapport directement ou indirectement avec l'objet social de la société ou tout autre objet similaire ou complémentaire.

**b- Administration, direction et contrôle :**

➤ **Conseil d'administration :**

Membres	Qualité	Représenté par	Mandat <sup>(1)</sup>
M. Abdeltif MECHAAL	Président	Lui-même	2024-2026
Founders Capital Partners	Membre	M. Ahmed HAMMAMI	2024-2026
AL Saedan Rael Estate	Membre	M. Ahmed BEN SAIDANE	2024-2026
Poulina Group Holding	Membre	M. Mhamed BEN MAHMOUD	2024-2026
Partner Investment	Membre	M. Thammour KOUBAA	2024-2026
Capital Business Investissement	Membre	M.Ali GUIDARA	2024-2026

(1) mandat renouvelé par l'AGO du 14/06/2024

➤ **Direction :**

**M<sup>r</sup> Adnen BETAIB** : Directeur Général de la SITS. Son mandat a été renouvelé par le Conseil d'Administration du 14/06/2024 pour une période de 3 ans.

➤ **Contrôle :**

Commissaires aux comptes	Adresse	Mandat
Commissariat Management Conseil – CMC- représentée par Monsieur Cherif BEN ZINA	2, Rue 7299 – Manar II, 2092 Tunis - Tunisie	2024-2026 <sup>(*)</sup>
	<b>Tél</b> : +216 71 880 933/71 887 294	
	<b>Fax</b> : +216 71 872 115	
International Auditing and Consulting – IAC- représenté par Monsieur Najib DHIAB	Sana Business center -- Centre Urbain Nord –1082 Tunis - Tunisie	2022-2024 <sup>(**)</sup>
	<b>Tél</b> : +216 71 882 562/ 71 822 572	
	<b>Fax</b> : +216 71 882 652	

(\*) mandat renouvelé par l'AGO du 14/06/2024

(\*\*) mandat renouvelé par l'AGO du 15/04/2022

**c- Renseignements concernant le capital :**

- Le nombre total des droits de vote : 15 600 000
- Le nombre total des titres : 15 600 000
- Le nombre d'actionnaires à la date du 29 juillet 2025 : 375 actionnaires

- Structure du capital de la SITS au 29 juillet 2025 :

Actionnaire	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
<b>Groupe initiateur</b>	<b>13 683 716</b>	<b>87,72%</b>	<b>13 683 716</b>	<b>87,72%</b>
SOCIETE PARTNER INVESTMENT	12 960 249	83,08%	12 960 249	83,08%
FOUNDERS CAPITAL PARTNERS	723 467	4,64%	723 467	4,64%
<b>Autres</b>	<b>1 916 284</b>	<b>12,28%</b>	<b>1 916 284</b>	<b>12,28%</b>
<b>Total</b>	<b>15 600 000</b>	<b>100,00%</b>	<b>15 600 000</b>	<b>100,00%</b>

**d- Situation financière de la société :****- Etats financiers individuels de la société SITS arrêtés au 31 décembre 2024 :**

Cf Bulletin Officiel du CMF n°7364 du 19 mai 2025.

**- Etats financiers consolidés du Groupe SITS arrêtés au 31 décembre 2024 :**

Cf Bulletin Officiel du CMF n°7364 du 19 mai 2025.

**- Indicateurs d'activité trimestriels de la société SITS relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2025 :**

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 7348 du 24 avril 2025.

**- Indicateurs d'activité trimestriels de la société SITS relatifs au 2<sup>ème</sup> trimestre 2025 :**

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 7413 du 30 juillet 2025.

**-Dénomination et siège social des entreprises comprises dans la consolidation :**

Dénomination	Siège social
Société Immobilière Tuniso-Saoudienne - SITS -	International City Center I, Tour des bureaux, Centre Urbain Nord, Tunis
International City Center -ICC-	International City Center I, Tour des bureaux, Centre Urbain Nord - Tunis

**- Principes de consolidation appliqués :**

(Cf la note n° 2 aux états financiers consolidés)

## بلاغ هيئة السوق المالية

في إطار مواصلة جهود هيئة السوق المالية لتذكير المؤسسات المعنية بأحكام الفصول 43 الي 48 من القانون عدد 48 لسنة 2024 الخاص بقانون المالية لسنة 2025، بمختلف الالتزامات المحمولة عليها بموجب هذه الأحكام، وذلك كما جاء ببلاغ الهيئة الصادر بتاريخ 7 ماي 2025، المتعلق بواجبات التصريح والاعلام والتحويل الخاصة بتصفية المبالغ المالية والإيداعات وحسابات الأوراق المالية والمستحقات التي لم تتم المطالبة بها لفائدة الدولة.

تعلم هيئة السوق المالية وسطاء البورصة والبنوك والشركات المصدرة للأوراق المالية أو الوسطاء المرخص لهم المفوضين، وكل شخص معني بواجبات التصريح والاعلام والتحويل المنوطة بعهدتهم طبقاً لأحكام الفصول المذكورة، أنه قد تم تركيز تطبيق إعلامية خاصة بعمليات التصريح والتحويل، وبجاهزية هذه التطبيقة للاستعمال من قبل المؤسسات المعنية ابتداءً من **1 جويلية 2025**.

ويمكن الولوج إلى هذه التطبيقة واستعمالها عبر الرابط الالكتروني <https://jibaya.tn> ، وذلك باعتماد كراس الشروط المذكور بالصفة الخاصة بالتصريح.

وتدعو الهيئة كافة المؤسسات المعنية إلى اتخاذ التدابير اللازمة لاعتماد هذه التطبيقة لإيداع التصاريح في الأجال القانونية، وتفادي أي تأخير أو إخلال بالواجبات المحمولة عليها بمقتضى القانون.

## Communiqué du Conseil du Marché Financier

Dans le cadre de la poursuite de ses efforts de sensibilisation des établissements concernés par les dispositions des articles 43 à 48 de la loi n° 2024-48 du 9 décembre 2024, portant loi de finances pour l'année 2025, et en continuité avec le communiqué du CMF en date du 7 mai 2025 relatif aux obligations de déclaration, d'information et de transfert des montants, dépôts, comptes titres et avoirs non réclamés au profit de l'État,

Le Conseil du Marché Financier, informe l'ensemble des intermédiaires en bourse, des banques, des sociétés émettrices de valeurs mobilières, des intermédiaires agréés mandatés, ainsi que toute personne concernée par lesdites obligations, qu'une application informatique dédiée aux opérations de déclaration et de transfert susvisés, a été mise en place par les services de l'administration fiscale, et qu'elle est désormais opérationnelle et **accessible à compter du 1er juillet 2025**.

Cette application est disponible via le lien <https://jibaya.tn>, et son utilisation s'effectue conformément au cahier des charges prévu dans la rubrique dédiée à la déclaration.

Le CMF invite l'ensemble des établissements concernés par lesdites dispositions, à prendre les mesures nécessaires pour l'adoption de cette plateforme, pour le dépôt de leurs déclarations afin de se conformer à leurs obligations dans les délais impartis et d'éviter tout retard ou manquement aux dispositions prévues par la loi.

**هيئة السوق المالية**  
**بلاغ مختصر**  
**حول القرار التاديبى الصادر عن مجلس هيئة السوق المالية بتاريخ**  
**18 جوان 2025 في حق:**  
**حافظ السبع رئيس مدير عام شركة الوساطة بالبورصة**  
**"التونسية السعودية للاستثمار TSI"**

انعقد مجلس هيئة السوق المالية في جلسة تاديبية يوم الاربعاء 18 جوان 2025 بمقر الهيئة على الساعة الثانية بعد الزوال للنظر في الأفعال المنسوبة للسيد حافظ السبع رئيس مدير عام شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار TSI" طبقا لأحكام الفصل 42 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 والمتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية.

وحيث عاين مجلس الهيئة عدم حضور السيد حافظ السبع، الرئيس المدير العام لشركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار TSI" أمام المجلس رغم توجيه الاستدعاء إليه بصفة رسمية، في 05 جوان 2025 وهو ما منحه أجل يفوق الحد الأدنى القانوني ويكفل بصفة فعلية حق الدفاع وتمكينه من الاطلاع على الملف وإعداد الردود والملاحظات الضرورية. وهو سلوك دأب عليه حيث تعذر سابقا سماعه من قبل مصالح الهيئة خلال أعمال البحث والتحقيق رغم توجيه أربع (04) استدعاءات رسمية له:

- الاستدعاء الأول بتاريخ 21 أبريل 2025 للحضور يوم 23 أبريل 2025، وقد ورد على الهيئة بتاريخ الجلسة مراسلة من شركة الوساطة "التونسية السعودية للاستثمار TSI" مرفقة بشهادة طبية مؤرخة في 22 أبريل 2025 تفيد أنّ السيد حافظ السبع يتمتع براحة مرضية لمدة أربعة أيام؛

- الاستدعاء الثاني بتاريخ 23 أبريل 2025 للحضور يوم 28 أبريل 2025، وقد تلقت الهيئة بتاريخ 28 أبريل 2025 مراسلة من شركة الوساطة "التونسية السعودية للاستثمار TSI" تفيد بأنّ المعني بالأمر يتمتع بعطلة بثلاثة أيام ابتداء من ذلك التاريخ، مع طلب تأجيل السماع؛

- الاستدعاء الثالث بتاريخ 28 أبريل 2025 للحضور يوم 2 ماي 2025، وقد ورد على الهيئة في ذات اليوم ردّ إلكتروني من السيد حافظ السبع يقترح فيه إجراء اللقاء عن بعد عبر تقنية التواصل المرئي؛

- الاستدعاء الرابع بتاريخ 28 أبريل 2025، طلبت فيه الهيئة من المعني مدها بعنوانه الشخصي وتحديد تاريخ لاستقبال فريق البحث، بما يضمن حسن سير أعمال التحقيق واحترام حق الدفاع. غير أنّه، ورغم مرور الأجال القانونية، لم ترد على الهيئة أيّ إجابة من السيد حافظ السبع أو من شركة الوساطة "التونسية السعودية للاستثمار TSI" بخصوص الحضور أو تحديد موعد لمباشرة السماع من قبل مصالح الهيئة.

وحيث إزاء هذه الممارسات المتكررة، والتي تعدّ من قبيل العرقلة المتعمّدة لأعمال أعوان الهيئة ولإجراءات البحث والتحقيق، تمّ تحرير محضر في الغرض وإيداع شكاية جزائية ضد المعني استناداً إلى أحكام الفصل 84 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994.

وحيث إثر استيفاء الإجراءات وبعد المفاوضات القانونية لأعضاء مجلس الهيئة وحصول الأغلبية المنصوص عليها بالفصل 49 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ

في 14 نوفمبر 1994 والمتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية اعتبر المجلس الأفعال التالية المنسوبة إلى السيد حافظ السبع الرئيس المدير العام لشركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار TSI" ثابتة في حقه:

### الأفعال الثابتة في حق حافظ السبع رئيس مدير عام شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار TSI"

- عدم الحرص على احترام شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار" القواعد الاحتياطية وهو ما يشكل مخالفة للأحكام الفصل 87 من الأمر عدد 2478 لسنة 1999 المؤرخ في 1 نوفمبر 1999 والمتعلق بضبط النظام الأساسي لوسطاء البورصة وأحكام القرار العام عدد 6 لهيئة السوق المالية بتاريخ 24 أبريل 2000 في ظل عجزها المتواصل عن توفير أموال ذاتية تغطي المخاطر منذ سبعة أشهر وهو ما يجعلها عرضة لإجراء سحب المصادقة طبقاً لأحكام الفصل 23 من الأمر عدد 2478 لسنة 1999 سالف الذكر،
- الإستيلاء على مبالغ مالية راجعة لحرفاء شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار" واستعمال أموالهم في خرق صريح لواجب الأمانة المنصوص عليه ضمن الفصل 60 من القانون عدد 117 لسنة 1994 ولأحكام الفصلين 57 و79 من الأمر عدد 2478 لسنة 1999 سالف الذكر،
- الإخلال بواجبات التصرف بأمانة وعدم انحياز والحرص على تقديم مصالح حرفاء شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار" على مصالحه الخاصة والعمل على تفادي تضارب المصالح واحترام مصداقية السوق المنصوص عليها بموجب أحكام الفصلين 73 و76 من النظام الأساسي لوسطاء البورصة سالف الذكر،
- الإخلال بواجب بذل العناية والحرص المنتظرين من شخص محترف ومتمكن موضوع في نفس الظروف في خرق لأحكام الفصل 74 من النظام الأساسي لوسطاء البورصة سالف الذكر،
- الإخلال بواجب حسن إعلام حرفاء شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار" قبل وبعد إنجاز عمليات لفائدتهم في مخالفة لأحكام الفصلين 51 و54 من النظام الأساسي لوسطاء البورصة سالف الذكر،
- الإخلال بواجب اتخاذ التدابير اللازمة لمنع غسل الأموال ومكافحة تمويل الإرهاب وانتشار التسلح في خرق لأحكام الفصول 107 و108 و115 و116 و117 و140 من القانون الأساسي عدد 26 لسنة 2015 المؤرخ في 7 أوت 2015 المتعلق بمكافحة الإرهاب ومنع غسل الأموال كما تم تنقيحه وإتمامه بمقتضى القانون الأساسي عدد 9 لسنة 2019 المؤرخ في 23 جانفي 2019 وأحكام الفصل 50 مكرر من النظام الأساسي لوسطاء البورصة، وكذلك أحكام الفصول 3 و4 و6 و6 مكرر و7 و8 و11 و14 و20 و26 من الترتيب الصادر عن هيئة السوق المالية المتعلق بضبط التدابير التطبيقية لمنع غسل الأموال ومكافحة تمويل الإرهاب وانتشار التسلح،

- إنجاز عمليات نقل ملكية أسهم خلافا للصيغ القانونية في مخالفة لأحكام الفصل 70 من القانون عدد 117 لسنة 1994،
- الإخلال بالقواعد المنظمة لنشاط التصرف في محافظ أوراق المالية لفائدة الغير ومؤسسات التوظيف الجماعي في علاقة بوجود إخلالات ونقائص في سياسة الاستثمار وإنجاز عمليات مباشرة بين الحسابات المتصرف فيها في خرق لأحكام الفصل 21 من القانون عدد 96 لسنة 2005 المؤرخ في 18 أكتوبر 2005 والمتعلق بتدعيم سلامة العلاقات المالية ولأحكام الفصول 17 و 52 و 111 من ترتيب هيئة السوق المالية المتعلقة بمؤسسات التوظيف الجماعي في الأوراق المالية وبالتصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير،
- ممارسة نشاط إدارة حسابات سندات الخزينة بدلا عن مؤسسات القرض وهو ما يشكل مخالفة صريحة لأحكام الفصل 16 من الأمر عدد 2728 لسنة 2001 المؤرخ في 20 نوفمبر 2001 والمتعلق بضبط شروط ترسيم الأوراق المالية والوسطاء المرخص لهم في مسك حسابات الأوراق المالية الذي ينص في فقرته الثانية على ما يلي: "وتتولى مسك وإدارة حسابات الأوراق المالية القابلة للتداول بالأسواق الخاضعة لسلطة البنك المركزي التونسي مؤسسات القرض دون سواها." ولأحكام الفصل 3 من المنشور عدد 10 لسنة 2005 المتعلقة بمسك وإدارة حسابات شهادات الإيداع وسندات الخزينة الذي ينص على أنه "تتولى مؤسسات القرض دون سواها مسك وإدارة حسابات شهادات الإيداع وحسابات سندات الخزينة"، ولأحكام الفصل 60 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 الذي ينص على أن "وسطاء البورصة والعاملون تحت إمرتهم ملزمون بالمحافظة على السر المهني وعليهم أن يتصرفوا بأمانة وعدم انحياز، مراعين تقديم مصالح حرفائهم على مصالحهم الخاصة." ولأحكام الفصل 21 من القانون عدد 96 لسنة 2005 ولأحكام الفصول 51 و 54 و 73 و 74 و 76 من الأمر عدد 2478 لسنة 1999 سالف الذكر.

### قرار مجلس الهيئة في حق حافظ السبع رئيس مدير عام شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار TSI"

- قرر مجلس هيئة السوق المالية بالإجماع طبقا لأحكام الفصل 42 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 والمتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية تسليط العقوبة التالية:
- التوقيف النهائي والكلي للسيد حافظ السبع عن ممارسة النشاط وسحب مصادقة الهيئة المسندة له لممارسة مهام رئيس مدير عام شركة وساطة بالبورصة.

## بلاغ هيئة السوق المالية

**استعدادات هيئة السوق المالية لعملية التقييم المتبادل التي تشرف عليها مجموعة العمل المالي لمنطقة الشرق الأوسط وشمال إفريقيا (MENAFATF)**

في إطار الاستعدادات الجارية لعملية التقييم المتبادل التي ستخضع لها الجمهورية التونسية خلال الفترة الممتدة بين سنتي 2025 و2026، والتي تشرف عليها مجموعة العمل المالي لمنطقة الشرق الأوسط وشمال إفريقيا (MENAFATF)، وتكريسا لدور هيئة السوق المالية في معاضدة المجهود الوطني في مجال مكافحة غسل الأموال وتمويل الإرهاب وانتشار التسلح، تعمل الهيئة على تعزيز جاهزية القطاع المالي الخاضع لرقابتها وفق ما تقتضيه المعايير الدولية المعتمدة في هذا المجال.

وفي هذا الإطار، قامت هيئة السوق المالية بتاريخ 05 جوان 2025 بتعميم استبيان على المؤسسات الخاضعة لإشرافها، بهدف تقييم مدى إدراك الفاعلين في السوق المالية للمخاطر المتعلقة بتمويل انتشار أسلحة الدمار الشامل، وذلك امتثالا للتوصيتين عدد 1 و7 من توصيات مجموعة العمل المالي.

كما أنه حرصا على احترام مقتضيات التقييم المتبادل، التي تضع معيار "الفعالية" في صلب عملية التقدير، تعلم الهيئة أنه سيتم، خلال شهر جويلية القادم، الشروع في إنجاز مهام تفقد مكتبية وميدانية لدى عدد من وسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير، وذلك من قبل أعضاء هيكل التوقي من غسل الأموال وتمويل الإرهاب وانتشار التسلح التابع للهيئة. وتهدف هذه المهام الرقابية، التي ستتم وفق المنهج القائم على المخاطر (Risk-Based Approach)، إلى التثبت من مدى التزام المعنيين بالأحكام القانونية والترتيبية ذات العلاقة، ولا سيما فيما يتعلق بإجراءات العناية الواجبة تجاه الحرفاء، والتصريح بالعمليات المشبوهة، وتوفير المعلومات عند الطلب.

وإذ تؤكد هيئة السوق المالية على أنّ الرقابة الفعلية تمثل عنصرا أساسيا في تقييم مدى نجاعة المنظومة الوطنية، فإنها تدعو جميع المتدخلين الخاضعين لرقابتها إلى التعاون الكامل مع فرق المراقبة، وتذكّر بأهمية الالتزام بتطبيق التوصيات الدولية، بما يعزز من مكانة تونس في إطار عملية التقييم ويبرز مدى جدية الأطراف الوطنية في إرساء منظومة مالية شفافة وسليمة.

**Communiqué du Conseil du Marché Financier****Préparatifs du Conseil du Marché Financier en vue de l'évaluation mutuelle conduite par le Groupe d'action financière pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (MENAFATF)**

Dans le cadre des préparatifs en cours relatifs à l'évaluation mutuelle à laquelle sera soumise la République Tunisienne durant la période 2025–2026, sous la supervision du Groupe d'action financière pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (MENAFATF), et en concrétisation du rôle du Conseil du Marché Financier (CMF) dans l'appui aux efforts nationaux de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et la prolifération des armes, le CMF œuvre au renforcement de la préparation du secteur financier placé sous son contrôle, conformément aux normes internationales en vigueur dans ce domaine.

À cet effet, le CMF a procédé, en date du 05 juin 2025, à la diffusion d'un questionnaire à l'intention des institutions soumises à sa surveillance, en vue d'évaluer le niveau de perception, par les intervenants du marché financier, des risques liés au financement de la prolifération des armes de destruction massive, et ce en application des recommandations n°1 et n°7 du Groupe d'action financière.

Par ailleurs, et dans un souci de conformité avec les exigences de l'évaluation mutuelle, qui accorde une attention particulière au critère de « l'effectivité » dans la mise en œuvre du dispositif légal et réglementaire, le CMF informe qu'il sera procédé, au cours du mois de juillet prochain, à la réalisation de missions de contrôle sur pièces et sur place auprès de certains intermédiaires en bourse et sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers. Ces contrôles seront menés par les membres de la Structure de prévention du blanchiment d'argent, du financement du terrorisme et de la prolifération des armes relevant du CMF, selon l'approche fondée sur les risques (Risk-Based Approach).

Ces missions visent à vérifier le respect, par les entités concernées, de leurs obligations légales et réglementaires, notamment en matière de mise en œuvre des mesures de vigilance à l'égard de la clientèle, de déclaration des opérations suspectes et de mise à disposition des informations requises sur demande.

Le CMF réaffirme par ailleurs, que le contrôle effectif constitue un élément fondamental dans l'évaluation de l'effectivité du dispositif national, et invite l'ensemble des intervenants soumis à son contrôle à coopérer pleinement avec les équipes d'inspection, et rappelle l'importance d'un engagement rigoureux dans l'application des recommandations internationales, dans une démarche de transparence et d'intégrité, contribuant à améliorer la position de la Tunisie dans le cadre de cette importante mission d'évaluation mutuelle.

## بلاغ هيئة السوق المالية

الشروع في نشر القوائم المالية لوسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير على الموقع الرسمي للهيئة ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31

تذكر هيئة السوق المالية ووسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير بضرورة إيداع قوائمهم المالية السنوية مرفقة بتقرير مراقب الحسابات لدى مصالحها، وذلك في أجل أقصاه ثلاثة (3) أشهر ابتداءً من تاريخ ختم السنة المحاسبية.

وفي إطار سعيها لتعزيز مبادئ الحوكمة الرشيدة والنفاذ إلى المعلومة والشفافية، ستتولى هيئة السوق المالية الشروع في نشر القوائم المالية المودعة لديها على موقعها الرسمي، وذلك ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31.

ومن جهة أخرى، فإن مراقبي حسابات الشركات المعنية مدعوون، حتى في غياب إطار مرجعي محاسبي خاص بتلك الشركات، إلى إيلاء عناية خاصة لأموال الحرفاء، سواء خلال مرحلة تقييم منظومة الرقابة الداخلية ومدى احترام الترتيب المنطبقة على التصرف في الموجودات المذكورة، أو عند تدقيق القوائم المالية لهذه الشركات. حيث يندرج ذلك في إطار التزاماتهم المهنية طبقاً للتراتب الجاري بها العمل، وبالخصوص معيار المحاسبة عدد 14 المتعلق بالاحتمالات والوقائع اللاحقة لتاريخ الختم، والذي يغطي بصفة صريحة التعهدات خارج الموازنة.

وتدعو هيئة السوق المالية كافة المتدخلين إلى التقيد الصارم بالتزاماتهم القانونية والترتيبية، وذلك حرصاً على حماية أموال الحرفاء وضمان سلامة السوق المالية.

**Communiqué du Conseil du Marché Financier**

**Publication en ligne des états financiers des intermédiaires en bourse et des sociétés de gestion à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025**

Le Conseil du Marché Financier (CMF) rappelle aux **intermédiaires en bourse** et aux **sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers** l'obligation de déposer auprès de ses services, dans un délai maximum de trois (3) mois à compter de la date de clôture de leur exercice comptable, leurs états financiers annuels accompagnés du rapport du commissaire aux comptes.

Dans un souci de promotion des principes de bonne gouvernance, d'accès à l'information et de transparence, les états financiers déposés au CMF **seront désormais publiés sur son site officiel et ce, à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025.**

Par ailleurs, les commissaires aux comptes des sociétés concernées sont invités, même en l'absence d'un référentiel comptable spécifique qui leur est applicable, à accorder une attention particulière aux avoirs des clients, tant lors de la phase d'évaluation du dispositif de contrôle interne et du respect de la réglementation applicable à la gestion desdits avoirs, qu'au moment de l'audit des états financiers de ces sociétés. Cette exigence s'inscrit dans le cadre de leurs obligations professionnelles découlant de la réglementation en vigueur, notamment de la norme comptable n°14 relative aux éventualités et aux événements postérieurs à la date de clôture, laquelle couvre expressément les engagements hors bilan.

Le CMF appelle l'ensemble des intervenants à respecter scrupuleusement leurs obligations légales et réglementaires, dans un objectif constant de transparence, de protection des avoirs des clients et de préservation de l'intégrité du marché financier.

بلاغ الشركات (\*)

بلاغ صحفي

شركة سانيماد

المقر الاجتماعي: طريق قرمدة كلم 10، مركز سحنون- صفاقس 3012

- عملا بفحوى القرار القضائي الصادر عن المحكمة الابتدائية تونس بتاريخ 2025/06/24 بقرار الابقاء على المؤتمنين العدليين السيد مخلص يوسف والسيد أنيس الطيب مع اضافة المؤتمن العدلي السيد مكرم قيراص على رأس شركة سانيماد والابقاء على السيدة شيما شوشان قاضيا مراقبا تعهد لها مهمة مراقبة أعمال الائتمان.
- يهم لشركة سانيماد أن توضح لمساهميها وللعموم النقاط التالية:
- بالنظر الى الحجم الاقتصادي للشركة وعلى مدى تشعب العلاقة بين جميع شركات المجمع وما يتطلبه الأمر من أعمال تسيير يومية بما يستوجب معه تكليف لجنة من المؤتمنين العدليين في الغرض لضمان حسن التسيير ولوجوب توفير خبرة فنية في المحاسبة لأحكام التدقيق والمراقبة الداخلية
  - أن تعيين المؤتمن العدلي الانف ذكره لن يؤثر على دور الشركة ومعاملاتها وعلاقتها مع جميع المتعاملين خارج و داخل البلاد.

هذا و تؤكد شركة سانيماد أن وضعية الشركة سليمة في جميع المجالات و أن عمل الشركة مستمر بالنسق العادي

(\*)Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

**AVIS DES SOCIÉTÉS \***

**COMMUNIQUE DE PAIEMENT DES DIVIDENDES**

**TELNET HOLDING**

**Siège Social :** Immeuble ENNOUR Centre Urbain Nord 1082 – Tunis Mahrajene

La société **TELNET HOLDING SA** a le plaisir de porter à la connaissance de ses actionnaires, que son Assemblée Générale Ordinaire, tenue le Mardi 15 Juillet 2025 a fixé le montant des dividendes relatifs à l'exercice 2024 à 350 millimes par action et la date de détachement de ces dividendes sera Vendredi le 15 Août 2025.

---

(\*) Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2024	VL antérieure	Dernière VL	
<b>OPCYM DE CAPITALISATION</b>						
<b>SICAV OBLIGATAIRES</b>						
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	123,874	128,327	128,347
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	173,296	179,624	179,654
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UNION CAPITAL	01/02/99	142,702	148,036	148,061
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	155,522	161,631	161,660
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	147,960	153,079	153,104
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	152,977	159,284	159,312
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	141,042	145,545	145,565
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	57,434	59,617	59,627
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	42,283	44,020	44,028
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANT	BH INVEST	06/07/09	143,750	149,537	149,564
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	125,992	131,053	131,075
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	125,576	130,686	130,710
13	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	108,189	112,703	112,724
14	SICAV CAPITALISATION PLUS	SBT	04/12/24	100,604	104,690	104,708
15	AFC AMANETT SICAV	AFC	05/12/24	101,361	105,668	105,687
<b>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</b>						
16	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	22,121	22,944	22,947
17	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	153,803	159,340	159,365
18	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	147,502	152,030	152,042
19	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	14,047	14,518	14,520
20	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	213,112	221,586	221,625
21	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	120,228	124,367	124,383
22	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	125,088	129,874	129,896
23	FCP PROGRES OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	17,435	18,140	18,143
24	FCP AFC AMANETT	AFC	12/09/23	110,791	115,495	115,515
25	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	106,015	110,668	110,687
<b>FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE</b>						
26	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,346	2,448	2,451
<b>SICAV MIXTES</b>						
27	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	76,296	82,042	82,029
28	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	158,301	169,211	168,964
29	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	114,137	130,202	129,874
30	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	131,813	136,326	136,348
<b>FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE</b>						
31	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	167,736	184,252	183,969
32	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	628,033	676,191	675,625
33	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	149,426	151,625	152,006
34	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	208,817	207,877	208,753
35	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	115,011	134,061	133,773
36	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	162,164	179,851	179,633
37	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	191,263	211,570	211,002
38	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	174,699	192,876	192,411
39	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	28,699	33,634	33,520
40	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	107,771	113,735	113,846
41	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,191	1,320	1,317
42	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,236	1,429	1,428
43	FCP BNA CEA	BNA CAPITAUX	27/03/25	-	103,295	103,149
<b>FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE</b>						
44	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 694,541	2 875,784	2 876,568
45	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	266,280	317,575	318,898
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,507	4,000	3,962
47	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	3,104	3,460	3,430
48	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	50,086	58,629	57,628
49	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,510	1,550	1,552
50	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,344	1,521	1,520
51	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,366	1,582	1,584
52	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	17,980	20,362	20,181
53	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	13,154	16,355	16,252
54	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	18,288	20,985	20,897
55	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	5 750,273	6 356,869	6 334,331
<b>SICAV ACTIONS</b>						
56	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UNION CAPITAL	10/04/00	105,131	127,244	126,981
<b>FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE</b>						
57	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,424	1,748	1,731

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2024	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>							
<b>SICAV OBLIGATAIRES</b>							
58 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	22/05/25	5,070	114,248	112,858	112,875
59 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	15/05/25	5,643	102,013	100,097	100,114
60 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	22/05/25	7,498	109,949	106,762	106,781
61 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	19/05/25	6,241	107,369	104,442	104,457
62 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	27/05/25	5,962	113,029	110,766	110,783
63 PLACEMENT OBLIGATAIRES SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	28/05/25	6,898	108,635	105,988	106,006
64 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	27/05/25	6,810	105,621	102,608	102,625
65 CAP OBLIG SICAV	UNION CAPITAL	17/12/01	30/05/25	6,336	109,900	107,563	107,581
66 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/25	7,378	110,285	107,075	107,094
67 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/25	6,210	108,149	105,274	105,289
68 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	14/03/25	6,805	108,191	105,312	105,330
69 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	30/05/25	7,282	106,862	103,990	104,009
70 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	05/06/08	29/05/25	5,307	110,373	108,506	108,522
71 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	20/05/25	6,486	106,425	103,855	103,873
72 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/24	4,313	103,323	105,599	105,605
73 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	27/05/25	5,848	110,492	108,140	108,155
74 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UNION CAPITAL	15/11/93	23/04/25	6,482	105,970	103,319	103,336
<b>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</b>							
75 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/25	5,662	115,670	114,524	114,542
76 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	30/05/25	6,456	107,952	106,224	106,242
77 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/25	5,640	112,925	110,530	110,549
78 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	26/03/25	6,916	108,590	106,149	106,168
79 FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	21/05/25	79,601	1 083,461	1 042,737	1 042,926
80 FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	21/05/25	684,035	10 779,263	10 536,941	10 538,800
81 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	15/05/25	5,990	105,974	104,629	104,647
<b>FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE</b>							
82 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	30/05/25	7,197	111,308	108,914	108,966
83 FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	30/05/25	7,559	107,643	105,806	105,905
84 FCP HELION SEPTIM III	HELION CAPITAL	23/05/25	-	-	-	100,483	100,571
<b>SICAV MIXTES</b>							
85 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	22/05/25	1,101	69,397	74,349	74,239
86 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	28/05/25	4,741	121,639	144,476	144,166
87 SICAV SECURITY	UNION CAPITAL	26/07/99	30/05/25	0,817	17,981	17,930	17,902
88 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	14/03/25	17,798	347,731	370,813	370,112
89 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	27/05/25	51,781	2 470,331	2 807,586	2 808,427
90 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	23/05/25	2,477	69,738	68,128	68,180
91 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	13/05/25	2,111	55,724	54,363	54,430
92 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UNION CAPITAL	17/05/99	23/04/25	2,055	110,197	114,962	114,979
<b>FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE</b>							
93 FCP IRADETT 50 *	AFC	04/11/12	22/05/25	0,104	11,126	En liquidation	En liquidation
94 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	22/05/25	0,999	17,949	20,872	20,854
95 ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	12/05/25	0,468	19,243	21,415	21,283
96 ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	12/05/25	0,507	16,771	18,374	18,286
97 FCP DELTA ÉPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/25	3,545	104,941	105,151	105,147
98 FCP AL IMIEZ	TSI	01/07/11	25/04/24	2,315	92,841	91,419	91,819
99 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	07/05/24	2,252	96,021	96,968	97,311
100 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/23	3,820	113,771	119,903	119,781
101 UBCEI - FCP CEA	UNION CAPITAL	22/09/14	17/04/25	3,885	105,845	116,893	116,698
102 FCP SMART CEA	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	03/04/25	0,228	12,287	14,402	14,431
103 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	24/02/25	4,656	105,749	119,335	118,884
104 FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	26/05/25	1,500	84,284	97,165	96,826
<b>FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE</b>							
105 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	15/05/25	2,868	97,168	115,545	114,880
106 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	30/05/25	2,899	128,126	135,286	135,363
107 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	161,949	184,845	184,122
108 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	29/05/25	7,550	164,061	173,832	173,718
109 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	4,407	220,308	231,894	231,446
110 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	5,027	202,935	210,792	210,517
111 MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	6,909	199,122	207,094	206,715
112 MAC ÉPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	26/05/25	0,614	29,858	34,414	34,239
113 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	16/04/25	681,187	11 520,927	12 189,186	12 156,645
114 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	15/05/25	4,633	104,448	120,521	120,333
115 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	30/05/25	77,514	5 640,928	6 198,345	6 180,006
116 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	03/04/25	0,475	11,495	12,788	12,750
117 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/25	11,714	181,073	188,399	188,146
118 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	26/05/25	371,673	12 473,115	14 106,236	14 053,536
119 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	21/05/25	450,839	11 297,464	12 458,334	12 455,320
120 FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	28/04/25	752,405	10 843,923	11 101,633	11 082,298
121 MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	16/04/25	677,813	11 344,005	12 050,722	12 010,887
122 FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	28/04/25	772,740	10 896,061	11 229,432	11 194,104
123 FCP PROSPER + CEA	BTK CONSEIL	12/02/24	29/05/25	0,478	11,152	13,017	12,913
124 MAC FCP DYNAMIQUE	MAC SA	13/05/24	16/04/25	1,113	111,359	123,797	123,536
125 FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	18/12/24	-	-	100,084	111,003	110,934
<b>FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE</b>							
126 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/25	6,064	129,208	130,874	131,030
<b>FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE</b>							
127 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	11/04/25	37,985	1 116,878	1 266,559	1 267,602

\* OPCVM en liquidation anticipée

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord  
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003  
Tél : (216) 71 947 062  
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**  
www.cmf.tn  
email : [cmf@cmf.tn](mailto:cmf@cmf.tn)  
Le Président du Collège Délégué  
**M. Hatem Smiri**

<b>COMMUNIQUE</b>
-------------------

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la « Société Immobilière et Touristique -SIT-» et la « Société Régionale de Transport de Kairouan » ainsi que par la clôture de la liquidation de FCP SALAMETT PLUS et l'ouverture au public du FCP BNA CEA et des fonds de capital investissement « FCPR MAXULA EQUITY FUND », « FCPR STRATEGY FUND », « FCPR IKLAA » et « FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit:

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE\***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue HédiNouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghrebias.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghrebias Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue HédiKarray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard BejiCaid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
26.EURO-CYCLES	Zone Industrielle KalâaKébira -4060 Sousse-	73 342 036
27.Hannibal LeaseS.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
28. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
29. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988

30. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
31. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
32. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
33. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
34. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
35. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 MarkezSahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
36. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
37. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
38. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
39. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
40. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
41. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
42. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
43. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
44. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
45. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
46. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
47. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
50. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
51. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
52. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I - 1080 Tunis-	71 189 200
53. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
54. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
55. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
56. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
57. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
58. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouria -1001 TUNIS-	71 340 477
59. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
60. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
61. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiab, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
62. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
63. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, BirKassaa -BEN AROUS-	71 384 200
64. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
65. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
66. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922

67. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
68. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 132 000
69. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
70. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
71. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
72. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de KalaaKébira -4060 Sousse-	73 342 669
73. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
74. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

## II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	Avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord -1003 Tunis-	71 186 825
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 <sup>ème</sup> étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA" "- En Liquidation -	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
9. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises BFPME-	34, rue HédiKarray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
10. Banque Franco-Tunisienne "BFT"- En Liquidation -	Rue AboubakrEchahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
11. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
12. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
13. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	Immeuble BTL Boulevard de la Terre – Lot AFH E12 – Centre Urbain Nord – 1082	71 901 350
14. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
15. BNA Assurances	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
16. BTK Leasing et Factoring	11, rue HédiNouira, 8 <sup>ème</sup> étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20 ..Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222

29.ENDA Tamweel	Rue de l'assistance, cité El Khadra 1003 Tunis	71 804 002
30. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
31.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
32. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
33. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
34.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
35. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
36.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
37. Loan and Investment Co	Avenue OuledHaffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
38.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
39. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha TaksimEnnasim -1002 Tunis	71 950 800
40. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
41. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
42.QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
43.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue HédiNouiraAiana	71 810 750
44.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
45.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Oest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
46. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
47. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
48. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
49. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
50.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
51. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
52.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue BirChallouf -8000 Nabeul-	72 285 330
53. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
54. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
55.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Bâtiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
56. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
57. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue TaïbMhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
58. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
59.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
60. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
61. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
63.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Immobilière et Touristique -SIT-	42, rue Mendes France -5100 Mahdia-	73 680 274

67.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
72.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
75. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
76.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
77. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue MajidaBouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
78. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
79.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS"	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
80.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
81.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
82. Société Régionale de Transport Jendouba	Avenue 9 Avril 1938 -8100 Jendouba-	78 600 690
83 Société Régionale de Transport de Kairouan	Avenue Assad Ibn Fourat BP 35 -3100 kairouan	70 241 180
84. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
85.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
86.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
87.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
88.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
89.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
90.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
91.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
92.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
93.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
94.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
95.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
96Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
97.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"- En Liquidation -	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
98.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
99. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
100.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
101.société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
102.Société Unionde Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 115
103.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400

104.TAYSIR MICROFINANCE	2 , Place Mendès France Mutuelleville -1082 Tunis-	70 556 903
105.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
106.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 243 000
107. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
108. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
109.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	71 234 115
110.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFULbuilding, les jardins de Carthage, 1090, Tunis	71 971 370

### III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AFC AMANETT SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
11	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
13	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
14	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
15	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
17	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
19	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

20	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
23	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
24	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
27	FCP BNA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
29	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
32	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
33	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
36	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
37	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis

43	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
45	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
46	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
47	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
51	FCP LEPTIS OBLIGATIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
52	FCP LEPTIS OBLIGATIRE CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
53	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
55	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
56	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
57	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
61	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
63	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
64	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
65	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
70	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

71	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
77	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
79	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
80	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
81	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT - CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
82	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
83	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
84	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
85	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
86	MAC FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
87	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
88	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
89	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
90	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
94	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
96	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis

97	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
98	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
99	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
100	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
101	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
102	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
103	SICAV CAPITALISATION PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
107	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
108	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
109	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
113	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
114	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
115	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
116	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
117	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
118	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
120	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH - DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
121	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
122	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
123	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
124	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

125	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
126	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
127	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

(1) OPCVM en liquidation anticipée

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1 *	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2 *	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

\* FCC en liquidation anticipée

## LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	FA PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FA CAPITALEASE SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	FA STARTUP FACTORY SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	FA SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FA CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	FA ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
7	FA CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	FA START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
8	FA HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

\* FA en liquidation

## LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR *	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11ème étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR *	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQFOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94,Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
54	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
55	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
56	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
57	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
58	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
59	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
60	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
61	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
62	FCPR PROGRESS FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
63	FCPR SMART TURN AROUND	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar, Belvédère, 1002-Tunis

64	FCPR MOURAFIK IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
65	FCPR MAXULA EQUITY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
66	FCPR STRATEGY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
67	FCPR IKLAA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
68	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis

\* FCPR en liquidation

#### LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

#### LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS ET DES COMPARTIMENTS DE FIS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	Compartiment 1 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	Compartiment 2 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
4	Compartiment C1 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
5	Compartiment C2 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
6	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Dinars du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Euros du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
8	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
9	Compartiment GO LIVE LOCAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
10	Compartiment GO LIVE INTERNATIONAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
11	Compartiment FIS NEXT CAP 1 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
12	Compartiment FIS NEXT CAP 2 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
13	Compartiment NEW ERA LOCAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
14	Compartiment NEW ERA INTERNATIONAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
15	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Dinars du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
16	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Euros du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

## AVIS DES SOCIÉTÉS

### INFORMATIONS POST AGO

#### CARTHAGE CEMENT

**Siège Social** : Bloc A de l'immeuble situé en face de l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique Lot HSC1-4-3-les Jardins du lac-les berges du lac 2-1053 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 08 Juillet 2025, la société Carthage Cement publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres,
- ♦ La liste des membres du Conseil d'administration.

#### 1. Les résolutions adoptées :

##### **PREMIERE RESOLUTION : Ratification des modalités et des délais de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire.**

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie les délais et les modalités de sa convocation et en donne, en tant que de besoin, décharge au Président du Conseil de toute responsabilité y afférente.

##### **Cette résolution a été adoptée à l'unanimité**

##### **2<sup>ème</sup> RESOLUTION : Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024**

Après lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2024 ainsi que les explications données au cours de la séance, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve ledit rapport de gestion dans son intégralité et dans tous ses détails.

##### **Cette résolution a été adoptée à l'unanimité**

##### **3<sup>ème</sup> RESOLUTION : Approbation des opérations prévues par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne acte au Conseil d'Administration et aux commissaires aux comptes de ce qui lui a été rendu compte conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales. Elle approuve toutes les conventions conclues et les opérations réalisées telles qu'elles ont été développées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

##### **Cette résolution a été adoptée à l'unanimité**

##### **4<sup>ème</sup> RESOLUTION : Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2024**

Après lecture du rapport général des commissaires aux comptes dans lequel ils certifient la régularité et la sincérité des états financiers, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024, composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de flux de trésorerie et des notes aux états financiers, tels qu'ils ont été présentés.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve également les choix et méthodes comptables adoptées lors de l'établissement des dits états financiers.

Elle approuve en outre les opérations et mesures traduites par ces états qui font ressortir un bénéfice net de **70 256 035 DT**

**Cette résolution a été adoptée à l'unanimité**

**5<sup>ème</sup> RESOLUTION : Affectation du résultat**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'affectation des montants afférents aux postes « Autres capitaux propres et » et « Prime d'émission » au poste « Résultats Reportés » et décide par conséquent d'affecter le résultat de l'exercice 2024 comme suit :

Résultat de l'exercice 2024	70 256 035
Autres capitaux propres	1 809 234
Prime d'émission	151 619 117
Résultats reportés	46 457 648
Amortissements différés	-285 768 019
<b>Résultats Reportés</b>	<b>-15 625 985</b>

**Cette résolution a été adoptée à l'unanimité**

**6<sup>ème</sup> RESOLUTION : Quitus aux administrateurs**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus ferme, définitif et sans réserves aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2024.

**Cette résolution a été adoptée à l'unanimité**

**7<sup>ème</sup> RESOLUTION : Fixation du montant des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2024**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe les jetons de présence au titre de l'exercice 2024 à 2000 DT en net par séance et par administrateur présent avec un plafond de 8 000 DT en net par administrateur.

**Cette résolution a été adoptée à l'unanimité**

**8<sup>ème</sup> RESOLUTION : Fixation du montant de la rémunération des membres des comités d'audit, stratégique, de rémunération et juridique au titre de l'exercice 2024**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres des comité d'audit, stratégique, de rémunération, et juridique au titre de l'exercice 2024 à 1000 DT en net par séance et par administrateur présent avec un plafond de 8000 DT nets par administrateur.

**Cette résolution a été adoptée à l'unanimité**

**9<sup>ème</sup> RESOLUTION : Nomination d'un administrateur Représentant de l'Etat pour les exercices 2025-2026-2027**

L'Assemblée Générale Ordinaire constatant que le mandat de l'ETAT TUNISIEN, représenté par Mme Neziha ABBES, est arrivé à terme décide de renouveler son mandat et ce pour une durée de 3 années, qui

viendra en expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2027.

**Cette résolution a été adoptée à l'unanimité**

**10<sup>ème</sup> RESOLUTION : Ratification de la nomination d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires au Conseil d'Administration pour les exercices 2025-2026-2027.**

Conformément aux dispositions de la Décision Générale du Conseil du Marché Financier n°23 du 10 mars 2020, la société CARTAHGE CEMENT a établi et exécuté le calendrier et le processus suivant :

<b>Calendrier et processus de la désignation de l'Administrateur Représentant des actionnaires minoritaires</b>	<b>Date ou période</b>
1er Appel à Candidature	24/04/2025-----05/05/2025
Réunion comité de dépouillement des candidatures : constatation de la non-éligibilité de la seule candidature reçue	08/05/2025
Relance de l'appel à candidature	09/05/2025-----19/05/2025
Réunion comité de dépouillement des candidatures : Constatation de l'absence de candidatures	21/05/2025
Prorogation de la date limite du dépôt des candidatures	21/05/2025-----02/06/2025
Réunion comité de dépouillement des candidatures : approbation d'une seule candidature éligible sur deux candidatures reçues	03/06/2025
Convocation de l'Assemblée Spéciale Elective	05/06/2025
Tenue de l'Assemblée Elective	30/06/2025

La tenue de l'Assemblée Générale Elective prévue pour le 30 Juin 2025 à 11 Heures au siège de la société, n'a pas eu lieu faute de quorum du 1/3 des actions détenues par les actionnaires minoritaires présents ou représentés, tel qu'exigé par l'article 24 de la décision générale du Conseil du Marché Financier n°23 du 10 Mars 2020.

Sur ce, une 2<sup>ème</sup> Assemblée Générale Elective est prévue pour le lundi le 21 Juillet 2025 à 11 Heures au Bloc A de l'immeuble situé en face de l'ambassade des Etats Unis d'Amérique Lot HSC 1-4-3- Les jardins du lac2- 1053 Tunis et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Election d'un Administrateur représentant des actionnaires minoritaires au Conseil d'Administration pour un mandat de trois ans (2025-2026-2027) qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2027,

Cette nomination sera soumise, pour ratification, à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

**Cette résolution a été adoptée à l'unanimité**

**11<sup>ème</sup> RESOLUTION : Approbation de la nomination d'un administrateur indépendant au Conseil d'Administration pour les exercices 2025-2026-2027.**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la nomination de Mohamed AMMAR, Administrateur indépendant et ce pour une durée de trois ans qui expirera lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2027.

Cette désignation intervient à la suite d'un appel à candidatures, lancé le 24 avril 2025 et la réception de trois candidatures dont une qui s'est avérée non éligible selon les critères demandés dans l'appel à candidatures par le comité de dépouillement désigné et le choix du Conseil d'Administration entre les deux autres candidats éligibles par rapport à l'aptitude d'enrichissement des travaux du conseil, en tenant compte de l'avis du Conseil du Marché Financier.

**Cette résolution a été adoptée à l'unanimité**

**12<sup>ème</sup> RESOLUTION : Nomination de commissaires aux comptes**

L'Assemblée Générale Ordinaire constatant que le mandat du commissaire aux comptes « Les Commissaires aux comptes Associés- MTBF » est arrivé à terme, L'assemblée générale ordinaire, décide de renouveler son mandat et ce pour une durée de 3 années, qui viendra en expiration à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2027.

**Cette résolution a été adoptée à l'unanimité**

**13<sup>ème</sup> RESOLUTION : Pouvoir pour accomplir les formalités légales.**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs nécessaires au représentant de la société pour effectuer tous dépôts et publications nécessaires et remplir toutes formalités requises par la loi.

**Cette résolution a été adoptée à l'unanimité**

## 2. Le bilan après affectation du résultat comptable :

### BILAN

Arrête au 31 décembre 2024

(Exprimé en dinar tunisien)

	<u>31-déc</u>	<u>31-déc</u>
	<u>2024</u>	<u>2023</u>
<b>ACTIFS</b>		
<b><u>Actifs non courants</u></b>		
<i>Actifs immobilisés</i>		
Immobilisations incorporelles	5 599 883	5 116 004
Moins : amortissements II	-3 819 670	-3 555 315
	<u>1 780 213</u>	<u>1 560 689</u>
Immobilisations corporelles	1 095 881 895	1 060 892 690
Moins : amortissements IC	-550 740 880	-500 301 205
	<u>545 141 015</u>	<u>560 591 485</u>
Immobilisations financières	61 576 210	56 176 352
Moins : provisions IF	-96 217	-96 217
	<u>61 479 993</u>	<u>56 080 135</u>
<i>Total des actifs immobilisés</i>	<u>608 401 221</u>	<u>618 232 309</u>
Autres actifs non courants	0	32 600
<b><u>Total des actifs non courants</u></b>	<b><u>608 401 221</u></b>	<b><u>618 264 909</u></b>
<b><u>Actifs courants</u></b>		
Stocks	144 157 633	141 229 264
Moins : Provisions/Stocks	-951 101	-951 101
	<u>143 206 532</u>	<u>140 278 163</u>
Clients et comptes rattachés	39 515 406	35 318 793
Moins : Provisions /Clients	-7 547 721	-6 770 163
	<u>31 967 685</u>	<u>28 548 630</u>
Autres actifs courants	38 381 557	75 440 773
Liquidités et équivalents de liquidités	51 565 274	11 518 324
<b><u>Total des actifs courants</u></b>	<b><u>265 121 048</u></b>	<b><u>255 785 890</u></b>
<b><u>TOTAL DES ACTIFS</u></b>	<b><u>873 522 269</u></b>	<b><u>874 050 799</u></b>

**BILAN**  
**Arrête au 31 décembre 2024**  
**(Exprimé en dinar tunisien)**

	<b>31-déc</b>	<b>31-déc</b>
	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		
<b><u>Capitaux propres</u></b>		
Capital social	343 624 940	343 624 940
Réserve légale	588 801	588 801
Autres capitaux propres		1 809 234
Prime d'émission		151 619 117
Résultats reportés	-15 625 985	46 457 647
Ammortissements différés		-285 768 020
Pertes non reportables		
<b><u>Total des capitaux propres après affectation</u></b>	<b>328 587 756</b>	<b>258 331 719</b>
 <b>PASSIFS</b>		
<b><u>Passifs non courants</u></b>		
Emprunts	239 835 063	263 425 651
Crédits bails	1 630 341	1 503 349
Comptes courants actionnaires	52 277 356	52 277 356
Autres passifs non courants	14 715 116	16 551 218
Provisions pour risques et charges	11 920 641	8 574 240
<b><u>Total des passifs non courants</u></b>	<b>320 378 517</b>	<b>342 331 814</b>
 <b><u>Passifs courants</u></b>		
Fournisseurs et comptes rattachés	43 935 890	67 097 539
Autres passifs courants	91 854 849	103 894 500
Concours bancaires et autres passifs financiers	88 765 259	102 395 227
<b><u>Total des passifs courants</u></b>	<b>224 555 998</b>	<b>273 387 266</b>
<b><u>Total des passifs</u></b>	<b>544 934 515</b>	<b>615 719 080</b>
<b><u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u></b>	<b>873 522 271</b>	<b>874 050 799</b>

### 3. L'état d'évolution des capitaux propres :

(en dinars tunisiens)	Capital social	Prime de scission	Prime d'émission	Réserves légales	Réserves spéciales	Résultats reportés	Amortissement différés	Résultats de l'exercice	Total
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2024 avant affectation du Résultat</b>	<b>343 624 940</b>	<b>1 809 234</b>	<b>151 619 117</b>	<b>588 801</b>	<b>0</b>	<b>46 457 647</b>	<b>-285 768 020</b>	<b>70 256 035</b>	<b>328 587 756</b>
Affectation du résultat 2024 approuvée par l'AGO du 08/07/2025		-1 809 234	-151 619 117			-62 083 633	285 768 020	-70 256 035	
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2024 après affectation du Résultat</b>	<b>343 624 940</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>588 801</b>	<b>0</b>	<b>-15 625 985</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>328 587 756</b>

#### 4. La liste des membres du Conseil d'administration :

Administrateur	Représenté par	Qualité	Mandat	Principales Activités OU Objet Social	Mandats exercés dans d'autres conseils d'administrations
SAMI BEN JAMAA	Lui-même	Président du Conseil d'Administration	2023-2025	Directeur Général ALKARAMA HOLDING	Alpha International Tunisie (2020/2022) Alpha Bus Tunisie (2020/2022) Karthago Invest (2021/2023) SILT-SICAF (2013/2015) Tunisian Investment Company (2021/2023) Zitouna Telecom (mars 2023/Février 2026) Al Baraka (Juillet 2021/Juillet 2024) Société de promotion immobilière Sidi Kantaoui (2022/2024) Société de promotion touristique 209 (depuis 2019)
ETAT TUNISIEN	BRAHIM SANAA	Administrateur	2024-2026	###	###
ETAT TUNISIEN	NEZIHA ABBES	Administrateur	2025-2027	###	###
ALKARAMA HOLDING	Taoufik AMMAR	Administrateur	2023-2025	Gestion des participations dans les sociétés confisquées	Newrest Catering (Président du conseil d'administration 2020/2022)
BINA CORP	Sonia CHEOUR	Administrateur	2023-2025	Etude, Réalisation et gestion des projets spécialisés dans la fabrication des matériaux de construction	###
BINA CORP	Aida CHERIF	Administrateur	2023-2025	Etude, Réalisation et gestion des projets spécialisés dans la fabrication des matériaux de construction	###
RABAH JERAD	Lui-même	Administrateur indépendant	2023-2025	Retraité	###
Mohamed AMMAR	Lui-même	Administrateur indépendant	2025-2027	Retraité	###

## AVIS DES SOCIÉTÉS

### **INFORMATIONS POST AGO**

#### **TELNET HOLDING**

**Siège Social :** Immeuble ENNOUR Centre Urbain Nord 1082 – Tunis Mahrajene

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 15 Juillet 2025, la société Telnet Holding publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées.
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres après affectation du résultat comptable
- ♦ La liste des membres du conseil d'administration

#### **I-Les résolutions adoptées**

##### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu l'exposé des motifs, approuve les conditions et les modalités de convocation de ladite Assemblée et entérine le retard pour sa tenue en dehors des délais légaux et statutaires.

*Cette Résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.*

##### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les rapports général et spécial des Commissaires aux comptes, approuve, dans toutes leurs parties, le rapport d'activité et les états financiers individuels de la société TELNET HOLDING S.A relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, faisant ressortir un résultat bénéficiaire de 6 294 886,650 Dinars.

*Cette Résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.*

##### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe TELNET HOLDING ainsi que le rapport des Commissaires aux comptes, approuve, dans toutes leurs parties, le rapport d'activité et les états financiers consolidés du groupe relatifs à l'exercice 2024, faisant ressortir un résultat bénéficiaire consolidé de 10 569 533,216 Dinars et un résultat bénéficiaire part du groupe de 9 540 002,706 Dinars.

*Cette Résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.*

##### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, suite à la demande des actionnaires, décide d'ajuster l'affectation du résultat bénéficiaire de l'exercice 2024, s'élevant à 6 294 886,650 Dinars, comme suit :

<b>Résultat bénéficiaire 2024.....</b>	<b>6 294 886,650</b>
<i>Reprise des résultats reportés antérieurs.....</i>	<i>840 594,730</i>
<b>Base de la réserve légale.....</b>	<b>7 135 481,380</b>
<i>Réserve légale 5% (plafonnée).....</i>	<i>0,000</i>
<b>Sommes distribuables .....</b>	<b>7 135 481,380</b>
<i>Dotation pour le fonds social 2025.....</i>	<i>-140 000,000</i>
<i>Dividendes à distribuer.....</i>	<i>-4 245 780,000</i>
<b>Résultats reportés à nouveau .....</b>	<b>2 749 701,380</b>

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire décide la distribution d'un dividende de **350** millimes bruts par action, pour chaque action d'une valeur nominale d'un (1) dinar, soit un montant global brut de **4 245 780,000** Dinars.

Monsieur le Directeur Général est chargé de procéder à la distribution des dividendes, conformément à la réglementation en vigueur. La date de mise en paiement des dividendes est fixée au **15 Aout 2025**.

*Cette Résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.*

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne quitus entier et définitif aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

*Cette Résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.*

#### **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'allouer au Président du Conseil d'Administration une indemnité au titre de jetons de présence pour l'exercice 2024, d'un montant net de cinquante mille (50 000) Dinars, correspondant à un montant brut de soixante-deux mille cinq cents (62 500) Dinars.

L'Assemblée Générale décide d'allouer aux autres membres du Conseil d'Administration, au titre de l'exercice 2024, des jetons de présence pour un montant net global de cent soixante mille (160 000) Dinars, correspondant à un montant brut de deux cent mille (200 000) Dinars.

*Cette Résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.*

#### **SEPTIEME RESOLUTION**

Conformément aux dispositions des articles 204 et 256 du Code des Sociétés Commerciales, l'Assemblée Générale décide d'allouer aux membres du Comité d'Audit et de Management des Risques (CAMR), au titre de leurs mandats, une rémunération annuelle nette comme suit :

- Une rémunération annuelle nette de vingt mille (20 000) Dinars au Président du comité ;
- Une rémunération annuelle nette de dix mille (10 000) Dinars à chacun des autres membres du comité.

*Cette Résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.*

### **HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise et approuve les opérations et conventions établies ou reconduites conformément aux dispositions des articles 200 et suivants ainsi que de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, conclues entre la société TELNET HOLDING et les sociétés qui lui sont liées. Le détail de ces conventions figure dans le rapport spécial du Commissaire aux Comptes établi au titre de l'exercice 2024, à savoir :

- La société Telnet INCORPORATED.
- La société DATABOX
- La société Telnet Smart
- La société Telnet Technologies
- La société PLM SYSTEM
- PLM EQUIPEMENTS

*Cette Résolution mise aux voix est adoptée à la majorité soit 99,55% (dont 7 798 154 voix qui sont pour et 34 721 voix qui sont contre).*

### **NEUVIEME RESOLUTION**

Après avoir constaté l'élection de Monsieur Karim DRIRA en qualité d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires lors de l'Assemblée Élective des actionnaires minoritaires tenue le 14 juillet 2025 ; l'Assemblée Générale Ordinaire de TELNET HOLDING décide de ratifier ladite nomination.

Monsieur Karim DRIRA est ainsi nommé administrateur représentant les actionnaires minoritaires pour une durée de trois (3) exercices, soit pour les années 2025, 2026 et 2027. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2027.

Après étude et évaluation des dossiers des candidats de membres indépendants parvenus dans les délais fixés dans l'avis d'appel à candidature, et compte tenu de la satisfaction des conditions prévues par la réglementation applicable ainsi que du respect du processus

d'examen mis en place par la Société ; l'Assemblée Générale Ordinaire de la société TELNET HOLDING décide de nommer :

- Monsieur MOHAMED ABID
- Monsieur MOHAMED OUERTATANI

en qualité de membres indépendants du Conseil d'Administration de la Société pour une durée de trois (3) exercices, soit pour les années 2025, 2026 et 2027 ; leur mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2027.

Après avoir constaté l'arrivée du terme du mandat des membres du Conseil d'Administration à l'issue de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;L'Assemblée Générale Ordinaire de la société TELNET HOLDING décide de renouveler le mandat des administrateurs suivants :Monsieur Mehdi FRIKHA , Madame Ines FRIKHA, La Société HIKMA PARTICIPATIONS et La Société AMALTECH pour une durée de trois (3) exercices, soit pour les années 2025, 2026 et 2027 et de nommer Monsieur Nidhal OUERFELLI et Monsieur Faïçal GARGOURI en qualité de nouveaux administrateurs au sein du Conseil d'Administration pour une durée de trois (3) exercices, soit pour les années 2025, 2026 et 2027.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2027.

Désormais, le nouveau Conseil d'Administration sera composé des membres suivants :

1. Monsieur Mehdi FRIKHA ;
2. Madame Ines FRIKHA;
3. La Société HIKMA PARTICIPATIONS.
4. La Société AMALTECH
5. Monsieur Nidhal OUERFELLI
6. Monsieur Faïçal GARGOURI
7. Monsieur Karim DRIRA représentant des actionnaires minoritaires ;
8. *Deux administrateurs indépendants,*
  - a. Monsieur MOHAMED ABID
  - b. Monsieur MOHAMED OUERTATANI

Le mandat des administrateurs qui viennent d'être nommés expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2027.

Les administrateurs ainsi nommés déclarent expressément accepter leur mandat et affirment qu'ils ne sont frappés d'aucune interdiction, ni d'aucune incompatibilité légale ou réglementaire leur interdisant l'exercice de leurs fonctions au sein du Conseil d'Administration.

***Cette Résolution mise aux voix est adoptée à la majorité soit 99,55% (dont 7 798 154 voix qui sont pour et 34 721 voix qui sont contre).***

#### **DIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de Monsieur Mahmoud TRIKI, expert-comptable membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, en qualité de Co-Commissaire aux comptes pour une durée de trois exercices, soit les exercices 2025, 2026 et 2027. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2027.

En outre, l'Assemblée Générale Ordinaire décide également de renouveler le mandat de la société K.P.M.G, société d'expertise comptable, membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représenté par Monsieur Mohamed Imed LOUKIL en qualité de Co-Commissaire aux comptes pour les exercices 2025, 2026 et 2027. Le mandat de la société K.P.M.G expirera également à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2027.

***Cette Résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.***

#### **ONZIEME RESOLUTION**

Conformément aux dispositions de la loi tunisienne n° 2018-35 du 11 juin 2018 relative à la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), laquelle a pour objet d'encadrer et de promouvoir l'intégration des enjeux sociaux et environnementaux dans les activités des entreprises opérant en Tunisie ;l'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du compte rendu du reporting ESG relatif à l'exercice 2024, approuve les informations présentées concernant les domaines environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Elle approuve le contenu dudit reporting tel qu'il lui a été présenté, et se félicite de l'engagement de la société TELNET HOLDING en matière de responsabilité sociétale et de transparence à l'égard de l'ensemble de ses parties prenantes.

***Cette Résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.***

#### **DOUZIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ses délibérations, pour effectuer toutes formalités légales, de dépôt, de publicité ou de régularisation quelconque.

***Cette Résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.***

## II-Le bilan après affectation du résultat comptable

### TELNET HOLDING

IMMEUBLE ENNOUR

CENTRE URBAIN NORD

1082

TUNIS

### BILAN

(Exprimé en dinars)

<b>ACTIFS</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>		
<b>Actifs immobilisés</b>		
Immobilisations incorporelles	33 593,800	33 593,800
Moins : amortissement	<u>-33 593,800</u>	<u>-33 593,800</u>
<i>S/Total</i>	0,000	0,000
Immobilisations corporelles	1 620 798,492	1 584 972,620
Moins : amortissement	<u>-937 119,928</u>	<u>-882 362,025</u>
<i>S/Total</i>	683 678,564	702 610,595
Immobilisations financières	14 672 117,717	14 678 717,717
Moins : Provisions	<u>-3 915 263,000</u>	<u>-2 765 263,000</u>
<i>S/Total</i>	10 756 854,717	11 913 454,717
<b>Total des actifs immobilisés</b>	<b>11 440 533,281</b>	<b>12 616 065,312</b>
Autres actifs non courants	0,000	0,000
<b>Total des actifs non courants</b>	<b>11 440 533,281</b>	<b>12 616 065,312</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>		
Stocks	0,000	0,000
Moins : Provisions	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
<i>S/Total</i>	0,000	0,000
Clients et comptes rattachés	3 361 334,600	7 647 051,991
Moins : Provisions	<u>-1 375,600</u>	<u>-1 375,600</u>
<i>S/Total</i>	3 359 959,000	7 645 676,391
Autres actifs courants	16 193 793,132	17 470 891,298
Moins : Provisions	<u>-5 436 611,187</u>	<u>-5 436 611,187</u>
<i>S/Total</i>	10 757 181,945	12 034 280,111
Placements et autres actifs financiers	6 397 311,804	6 358 479,104
Moins : Provisions	<u>-5 800 000,000</u>	<u>-5 800 000,000</u>
<i>S/Total</i>	597 311,804	558 479,104
Liquidités et équivalents de liquidités	346 308,335	247 966,886
<b>Total des actifs courants</b>	<b>15 060 761,084</b>	<b>20 486 402,492</b>
<b>Total des actifs</b>	<b>26 501 294,365</b>	<b>33 102 467,804</b>

**TELNET HOLDING**  
IMMEUBLE ENNOUR  
CENTRE URBAIN NORD  
1082 TUNIS

**BILAN**  
(Exprimé en dinars)

<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital social	12 130 800,000	12 130 800,000
Réserves et primes liées au capital	1 785 648,466	1 781 494,145
Résultats reportés	2 749 701,380	840 594,730
<b>Total des capitaux propres après affectation du résultat</b>	<b>16 666 149,846</b>	<b>14 752 888,875</b>
<b>PASSIFS</b>		
<b>Passifs non courants</b>		
Emprunts	0,000	0,000
Autres passifs financiers	0,000	0,000
Provisions	840 000,000	10 490 000,000
<b>Total des passifs non courants</b>	<b>840 000,000</b>	<b>10 490 000,000</b>
<b>Passifs courants</b>		
Fournisseurs et comptes rattachés	103 381,476	114 753,755
Autres passifs courants	8 891 763,043	7 744 825,174
Concours bancaires et autres passifs financiers	0,000	0,000
<b>Total des passifs courants</b>	<b>8 995 144,519</b>	<b>7 859 578,929</b>
<b>Total des passifs</b>	<b>9 835 144,519</b>	<b>18 349 578,929</b>
<b>Total capitaux propres et passifs</b>	<b>26 501 294,365</b>	<b>33 102 467,804</b>

### III-Etat d'évolution des capitaux propres

	Capital	Prime d'émission	Réserve Légale	Résultats Reportés	Réserves pour réinvestissement	Réserves pour fonds social	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/24 avant affectation	12 130 800,000	315 964,040	1 213 080,000	840 594,730	70 000,000	46 604,426	6 294 886,650	20 911 929,846
Affectation de résultat 2024(AGO du 15/07/2025)				1 909 106,650			- 1 909 106,650	-
Dotations fonds social (AGO du 15/07/2025)						140 000,000	- 140 000,000	-
Dividendes distribués (AGO du 15/07/2025)							- 4 245 780,000	- 4 245 780,000
Solde au 31/12/24 après affectation	<b>12 130 800,000</b>	<b>315 964,040</b>	<b>1 213 080,000</b>	<b>2 749 701,380</b>	<b>70 000,000</b>	<b>186 604,426</b>	-	<b>16 666 149,846</b>

#### IV-Liste des membres du conseil d'administration

<i>N°</i>	<i>Administrateur</i>	<i>Représenté par</i>	<i>Qualité</i>	<i>Mandat</i>	<i>Activité professionnelle</i>	<i>Mandats dans d'autres conseils d'administration</i>
1	Monsieur Nidhal Ouerfelli	Lui-même	Président du conseil d'administration	2025-2026-2027	Directeur des partenariats Stratégiques et Industriels - Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives	Néant
2	Monsieur Faical GARGOURI	Lui-même	Administrateur	2025-2026-2027	Ingénieur conseil	Président du Conseil d'Administration des sociétés : - Telnet Incorporated - Telnet Technologies - Data Box
3	Monsieur Mohamed ABID	Lui-même	Administrateur indépendant	2025-2026-2027	Mars sample Return SRL Payload Chief Engineer/Jet Propulsion Laboratory NASA	Néant
4	Monsieur Mohamed OUERTATANI	Lui-même	Administrateur indépendant	2025-2026-2027	Directeur d'un cabinet de conseil en ingénierie de projets et développement économique "Alliance Impact"	Membre du Conseil d'Administration de l'Agence Régionale d'Investissement du COMESA
5	Monsieur Karim DRIRA	Lui-même	Administrateur représentant les actionnaires minoritaires	2025-2026-2027	Executive Partner Capinvest Group	Néant
6	Mme INES FRIKHA	Elle-même	Administrateur	2025-2026-2027	-Directrice générale des Sociétés : ➤ Telnet Incorporated ➤ Telnet Technologies ➤ Data Box -Gérante de la société TELNET SMART -Représente Telnet	Membre du Conseil d'Administration des sociétés : -Telnet Incorporated -Telnet Technologies -Data Box

<i>N°</i>	<i>Administrateur</i>	<i>Représenté par</i>	<i>Qualité</i>	<i>Mandat</i>	<i>Activité professionnelle</i>	<i>Mandats dans d'autres conseils d'administration</i>
					INCORPORATED dans ses fonctions de président de la société Telnet Consulting -Représente Telnet INCORPORATED dans ses fonctions de président de la société Telnet INTERNATIONAL -Cadre financier dans la société Titan France -Cadre financier dans la société Telnet Consulting	
7	Mr Mehdi FRIKHA	Lui-même	Administrateur	2025-2026-2027	-Gérant de la société Hikma Participations -Gérant de la société AMALTECH -Cadre ingénieur dans la société Telnet Consulting	Membre du Conseil d'Administration des sociétés : -Telnet Incorporated -Telnet Technologies -Data Box
8	La Société HIKMA PARTICIPATIONS	Mr Mehdi FRIKHA	Administrateur	2025-2026-2027	Gestion des participations	Néant
9	La Société AMALTECH	Mr Mehdi FRIKHA	Administrateur	2025-2026-2027	Activités informatiques	Néant

# SICAV CAPITALISATION PLUS

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2025

## RAPPORT D'EXAMEN LIMITE

SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2025

### Introduction

En exécution de la mission de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société «SICAV CAPITALISATION PLUS» pour la période allant du premier Avril au 30 juin 2025, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de **190 011 344 dinars**, un actif net de **189 957 198 dinars** et un bénéfice de la période de **2 489 776 dinars**.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « SICAV CAPITALISATION PLUS » comprenant le bilan au 30 juin 2025, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

### Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière trimestrielle accomplie par l'auditeur indépendant de l'entité ».

Un examen limité d'informations financières trimestrielles consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité.

L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

### Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « SICAV CAPITALISATION PLUS » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 juin 2025, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

### Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 2.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « SICAV CAPITALISATION PLUS » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, le 28 juillet 2025  
Le Commissaire Aux Comptes  
ORGA AUDIT  
Monoom Ben Ahmed

**BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2025**  
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>30/06/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	3	98 039 890	-
Obligations et valeurs assimilées		98 039 890	-
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>	4	91 971 454	53 787 216
Placements monétaires		91 970 941	53 787 022
Disponibilités		513	194
<b>Créances d'exploitation</b>		-	-
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>190 011 344</b>	<b>53 787 216</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Autres créiteurs divers</b>	5	54 146	17 847
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>54 146</b>	<b>17 847</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	10	183 705 956	53 446 500
<b>Sommes distribuables</b>		6 251 242	322 870
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-	-
Sommes distribuables de la période		6 251 242	322 870
<b>ACTIF NET</b>		<b>189 957 198</b>	<b>53 769 370</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>190 011 344</b>	<b>53 787 216</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Note</i>	Période du 01/04 Au 30/06/2025	Période du 01/01 Au 30/06/2025	Période du 04/12 Au 31/12/2024
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	6	1 364 523	1 383 728	-
Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 364 523	1 383 728	-
<b>Revenus des placements monétaires</b>	7	1 505 600	3 347 562	697 392
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		2 870 123	4 731 290	697 392
<b>Charges de gestion des placements</b>	8	(306 890)	(487 215)	(59 501)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		2 563 233	4 244 075	637 891
<b>Autres produits</b>		-	19	-
<b>Autres charges d'exploitation</b>	9	(50 525)	(83 674)	(11 897)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		2 512 708	4 160 420	625 994
<b>Régularisation du résultat d'exploitation</b>		1 381 162	2 090 822	(303 125)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		3 893 870	6 251 242	322 870
<b>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		(1 381 162)	(2 090 822)	303 125
<b>Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres</b>		-	-	-
<b>Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres</b>		-	-	-
<b>Frais de négociation de titres</b>		(22 932)	(23 327)	-
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		2 489 776	4 137 093	625 994

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/04 Au 30/06/2025	Période du 01/01 Au 30/06/2025	Période du 04/12 Au 31/12/2024
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	2 489 776	4 137 093	625 994
Résultat d'exploitation	2 512 708	4 160 420	625 994
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-	-	-
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-	-	-
Frais de négociation de titres	(22 932)	(23 327)	-
<b>DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</b>	-	-	-
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	52 617 983	132 050 735	52 143 375
<b>Souscriptions</b>	111 811 097	236 617 664	153 220 630
- Capital	108 173 100	231 157 500	152 924 600
- Régularisation des sommes non distribuables	(177 929)	75 720	-
- Régularisation des sommes distribuables	3 815 926	5 384 444	296 030
<b>Rachats</b>	(59 193 114)	(104 566 929)	(101 077 255)
- Capital	(57 250 900)	(101 996 400)	(100 478 100)
- Régularisation des sommes non distribuables	24 780	(22 350)	-
- Régularisation des sommes distribuables	(1 966 994)	(2 548 179)	(599 155)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>55 107 759</b>	<b>136 187 828</b>	<b>52 769 370</b>
<b>ACTIF NET</b>			
En début de période	134 849 439	53 769 370	1 000 000
En fin de période	189 957 198	189 957 198	53 769 370
<b>NOMBRE D'ACTIONS</b>			
En début de période	1 316 854	534 465	10 000
En fin de période	1 826 076	1 826 076	534 465
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>104,025</b>	<b>104,025</b>	<b>100,604</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE</b>	<b>6,35%</b>	<b>6,86%</b>	<b>7,90%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**  
**Arrêtées au 30/06/2025**  
(Unité en Dinars Tunisiens)

**NOTE 1 : CREATION ET ACTIVITE :**

La SICAV CAPITALISATION PLUS est une Société Anonyme créée le 25 mars 2024, et l'ouverture au public a eu lieu en date du 4 décembre 2024.

Il s'agit d'un OPCVM obligataire de type capitalisation régi par les dispositions de la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001 (JORT n°59 du 24 Juillet 2001). La société a pour objet unique la gestion de portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe constitué par utilisation de ses fonds propres. La société s'intéresse particulièrement aux emprunts d'Etat, aux obligations et d'une manière générale aux placements à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV CAPITALISATION PLUS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de SICAV CAPITALISATION PLUS est confiée à la SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE, le dépositaire étant la BANQUE DE TUNISIE.

**NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :**

**1. RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS**

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 juin 2025 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :**

Les états financiers inclus dans la situation trimestrielle sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en BTA, et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

**2.2. Évaluation des placements en obligations et valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- \* à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- \* au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- \* à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une

base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30/06/2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société SICAV CAPITALISATION PLUS figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués au 30 juin 2025 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

### **2.3. Évaluation des placements monétaires**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **2.4. Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'acquisition du titre cédé constitue selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'acquisition des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **2.5 Opérations de pensions livrées**

#### **Titres mis en Pension :**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ». La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension. Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées. Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une

rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

**Titres reçus en Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ». Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Revenus des prises en pension ».

### 3 - NOTES SUR LES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT

#### Note 3 : Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève à 98 039 890 au 30 juin 2025 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Code ISIN	Nombre de titres	Coût D'acquisition	Valeur au 30/06/2025	% Actif Net
<b>Titres émis par le Trésor et négociables Sur le marché financier</b>		<b>927 000</b>	<b>92 700 000</b>	<b>98 039 890</b>	<b>51,61%</b>
<b>* EMPRUNT NATIONAL</b>		<b>927 000</b>	<b>92 700 000</b>	<b>98 039 890</b>	<b>9,51%</b>
Emp NATIONAL 2024 CAT B 1ère tranche	TN2781ZB9E10	175 000	17 500 000	18 068 195	9,51%
Emp NATIONAL 2024 CAT B 4ème tranche	TN9092FJVKK8	150 000	15 000 000	15 764 400	8,30%
Emp NATIONAL 2023 CAT B 4ème tranche	TNMCPXLL1EE2	70 000	7 000 000	7 360 189	3,87%
Emp NATIONAL 2023 CAT B 3ème tranche	TNRS9CVT3SJ7	400 000	40 000 000	42 895 009	22,58%
Emp NATIONAL 2022 CAT B 4ème tranche	TN7PM93UZP50	132 000	13 200 000	13 952 097	7,34%
<b>TOTAL</b>			<b>92 700 000</b>	<b>98 039 890</b>	<b>51,61%</b>

#### Note 4 : Placements monétaires et disponibilités

Le poste Placements monétaires et disponibilité totalise au 30 juin 2025 un montant de 91 971 454 DT se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Code ISIN / Tenu chez la	Date D'acquisition	Nombre	Coût D'acquisition	Valeur au 30/06/2025	% Actif net
<b>CERTIFICATS DE DEPOTS A MOINS D'UN AN BT</b>			<b>15 000</b>	<b>14 768 470</b>	<b>14 917 873</b>	<b>7,85%</b>
(40 jours au taux de 8,5%)	TN7DKQDXOVH4	23/05/2025	1 000	992 515	999 815	0,53%
(90 jours au taux de 8,5%)	TNAYN4IPMHL6	27/05/2025	1 000	983 354	989 911	0,52%
(90 jours au taux de 8,91%)	TNE77JZRALD7	25/04/2025	1 500	1 473 852	1 493 427	0,79%
(90 jours au taux de 8,91%)	TNY2LGE7CUC1	03/04/2025	3 000	2 947 705	2 999 431	1,58%
(100 jours au taux de 8,91%)	TNHUX5TH0ZE3	28/04/2025	3 000	2 942 035	2 979 458	1,57%
(70 jours au taux de 8,5%)	TNATZ8MREAZ0	11/06/2025	4 500	4 441 467	4 458 388	2,35%
(40 jours au taux de 8,5%)	TNRSY0K9FGK3	28/05/2025	500	496 258	499 443	0,26%
(90 jours au taux de 8,91%)	TN9WT5J23986	23/04/2025	500	491 284	498 000	0,26%
<b>CREANCES SUR OPERATIONS DE PENSIONS LIVREES</b>				<b>13 499 223</b>	<b>13 535 346</b>	<b>7,13%</b>
Prise en pension EMP NAT 2024 T1 TF BIAT du 18/06/2025 au 18/07/2025, taux de 8,50%				9 000 082	9 025 582	4,75%
Prise en pension EMP NAT 2024 T2 TF BIAT du 16/06/2025 au 16/07/2025, taux de 8,50%				2 000 029	2 006 641	1,06%
Prise en pension EMP NAT 2024 T1 TF BIAT du 25/06/2025 au 24/07/2025, taux de 8,50%				2 000 011	2 002 372	1,05%
Prise en pension BTA Mai 2027, 7,2% AMEN BANK du 16/06/2025 au 16/07/2025, taux de 8,50%				499 101	500 751	0,26%
<b>COMPTES A TERME A MOINS D'UN AN</b>			<b>8 769</b>	<b>8 769 000</b>	<b>8 850 121</b>	<b>4,66%</b>
(95 jours au taux de TMM +1%)	La Banque de Tunisie	26/02/2025	619	619 000	629 298	0,33%
(93 jours au taux de TMM +1%)	La Banque de Tunisie	27/02/2025	635	635 000	641 507	0,34%
(108 jours au taux de TMM +1%)	La Banque de Tunisie	03/03/2025	486	486 000	489 531	0,26%
(95 jours au taux de TMM +1%)	La Banque de Tunisie	28/02/2025	2 066	2 066 000	2 085 245	1,10%
(1121 jours au taux de TMM +1%)	La Banque de Tunisie	04/02/2025	701	701 000	705 702	0,37%

(111 jours au taux de TMM +1%)	La Banque de Tunisie	05/02/2025	837	837 000	841 834	0,44%
(94 jours au taux de TMM +1%)	La Banque de Tunisie	06/02/2025	249	249 000	252 413	0,13%
(97 jours au taux de TMM +1%)	La Banque de Tunisie	07/02/2025	1 178	1 178 000	1 187 876	0,63%
(93 jours au taux de TMM +1%)	La Banque de Tunisie	14/03/2025	1 394	1 394 000	1 404 907	0,74%
(92 jours au taux de TMM +1%)	La Banque de Tunisie	12/02/2025	604	604 000	611 808	0,32%
<b>COMPTE DE PLACEMENT (Banque de Tunisie)</b>				<b>54 555 000</b>	<b>54 667 601</b>	<b>28,78%</b>
<b>DISPONIBILITES</b>					<b>513</b>	<b>0,00%</b>
<b>TOTAL</b>				<b>91 591 693</b>	<b>91 971 454</b>	<b>48,42%</b>

### **Note 5 : Autres créditeurs divers**

Le poste Autres créditeurs divers s'élève au 30 juin 2025 à 54 146 DT et se détaillant comme suit :

	<b>30/06/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Retenue à la source	30 749	5 950
Redevance CMF	14 171	7 790
TCL	2 518	1 327
Provision honoraires commissaire aux comptes	6 308	2 380
Provision honoraires PDG	400	400
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>54 146</u></b>	<b><u>17 847</u></b>

### **Note 6 : Revenus du portefeuille-titres**

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent à 1 364 523 DT pour la période du 01 avril 2025 au 30 juin 2025 et se détaillant comme suit :

	<b>Période du 01/04 Au 30/06/2025</b>	<b>Période du 01/01 Au 30/06/2025</b>	<b>Période du 04/12 Au 31/12/2024</b>
- Revenus des Emprunts Nationaux	1 364 523	1 383 728	-
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>1 364 523</u></b>	<b><u>1 383 728</u></b>	<b><u>0</u></b>

### **Note 7 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève à 1 505 600 DT pour la période du 01 Avril 2025 au 30 juin 2025 et se détaille ainsi :

	<b>Période du 01/04 Au 30/06/2025</b>	<b>Période du 01/01 Au 30/06/2025</b>	<b>Période du 04/12 Au 31/12/2024</b>
Intérêts des certificats de dépôt	215 871	318 525	-
Intérêts des comptes à terme	171 451	240 511	-
Intérêts des comptes de placement	784 269	1 609 285	-
Revenus des prises en pension	334 009	1 179 241	697 392
<b><u>TOTAL</u></b>	<b>1 505 600</b>	<b>3 347 562</b>	<b>697 392</b>

### **Note 8 : Charges de gestion de placements**

Le solde de ce poste s'élève à 306 890 DT pour la période du 01 Avril 2025 au 30 juin 2025 et se détaille ainsi :

	<b>Période du 01/04 Au 30/06/2025</b>	<b>Période du 01/01 Au 30/06/2025</b>	<b>Période du 04/12 Au 31/12/2024</b>
	-	-	-
Commission de dépôt (Banque de Tunisie)	236 524	375 503	45 858
Commission de gestion (Société de Bourse de Tunisie)	70 366	111 712	13 643
<b><u>TOTAL</u></b>	<b>306 890</b>	<b>487 215</b>	<b>59 501</b>

### **Note 9 : Autres charges d'exploitation**

Le solde de ce poste s'élève à 50 525 DT pour la période du 01 Avril 2025 au 30 juin 2025 et se détaille ainsi :

	<b>Période du 01/04 Au 30/06/2025</b>	<b>Période du 01/01 Au 30/06/2025</b>	<b>Période du 04/12 Au 31/12/2024</b>
Redevance CMF	39 572	62 957	7 790
TCL	6 987	11 588	1 327
Contribution sociale de solidarité	-	400	-
Rémunération d'intermédiaires et honoraires (CAC)	2 765	6 309	2 380
Rémunération de personnel (PDG)	1 200	2 400	400
Charges diverses	1	20	-
<b><u>TOTAL</u></b>	<b>50 525</b>	<b>83 674</b>	<b>11 897</b>

**Note 10 : Capital**

Capital au 31 décembre 2024.

Montant	53 446 500
Nombre de titres	534 465
Nombre d'actionnaires	111

**Souscriptions réalisées**

Montant	231 157 500
Nombre de titres émis	2 311 575
Nombre d'actionnaires nouveaux	329

**Rachats effectués**

Montant	(101 996 400)
Nombre de titres rachetés	(1 019 964)
Nombre d'actionnaires sortants	(18)

**Autres mouvements**

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-
Frais de négociation de titres	(23 327)
Régularisation des sommes non distribuables	53 370
Résultats de l'exercice clos incorporés à la VL*	600 543
Régularisation du résultat incorporé à la V. L	467 770

**Capital au 30-06-2025**

Montant	183 705 956
Nombre de titres	1 826 076
Nombre d'actionnaires	422

\*Selon la décision de l'assemblée générale ordinaire du 12 mars 2025.

## **11- Autres informations**

- Le gestionnaire (la Société de Bourse de Tunisie) perçoit une rémunération de 0,15% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement.
- Le dépositaire (la Banque de Tunisie) perçoit une rémunération de 0,6% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement.



Cabinet d'Expertise & Conseil

**RAPPORTS GENERAL DU  
COMMISSAIRE AUX COMPTES**

*TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – « MUSANADA I »  
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024*



*Mai 2025*

# SOMMAIRE

## **I. RAPPORT**

1. Rapport Général du commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024

## **II. ETATS FINANCIERS**

1. Bilan
2. Etat de résultat
3. Etat de variation de l'actif net
4. Notes aux états financiers



## RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Mesdames et messieurs les souscripteurs

Du fonds « MUSANADA 1 »

### I. Rapport sur l'audit des états financiers

#### 1. Opinion

En exécution de la mission d'audit qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration de la société « UGFS-NA », nous vous présentons notre rapport relatif à l'audit des états financiers du fonds commun de placement à risque « MUSANADA 1 », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de **3.784.611 DT**, un actif net de **3.694.692 DT** et un résultat déficitaire de **125.305 DT**.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement à risque « MUSANADA 1 » au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

#### 2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### 3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée.

Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

#### 4. Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Fonds dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que

nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **5. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance des états financiers**

Le gestionnaire du fonds commun de placement à risque « **MUSANADA 1** » est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

#### **6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### 1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du Fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe au gestionnaire du fonds commun de placement à risque « **MUSANADA 1** ».

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 07 mai 2025

**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**Cabinet d'Expertise et Conseil**



Cabinet d'Expertise et de Conseil  
Tel: 70317 917  
Imm. 1003 - App. 01  
Centre Urbain Nord  
1003  
\* MF: 1586715 Q1H \*



TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV  
"MUSANADA 1"

Fonds Commun de Placement à Risque  
MUSANADA 1

---

Etats financiers de l'exercice clos le  
31 décembre 2024



Bilan

Etat de Résultat

Etat de Variation de l'Actif Net

Notes aux Etats Financiers

# ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

## I N D E X

<u>BILAN</u>	1
<u>ETAT DE RESULTAT</u>	2
<u>ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET</u>	3
<u>NOTES AUX ETATS FINANCIERS</u>	
<i>I- Notes de présentation</i>	
Note 1 : Présentation du Fonds Commun de Placement	4
<i>II- Référentiel comptable</i>	
Note 2 : Cadre de référence retenu pour l'établissement des états financiers	5
Note 3 : Principes et bases de mesures comptables appliqués	5
<i>III- Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat</i>	
Note AC 1 : Portefeuille-titres	7
Note AC 2 : Placements monétaires et disponibilités	8
Note PR 2 : Revenus des placements monétaires	8
Note PA 1 : Opérateurs créditeurs	9
Note PA 2 : Autres créditeurs divers	9
Note CH 1 : Charges de gestion des placements	9
Note CH 2 : Autres charges	9
Note CP 1 : Capital	10
Note CP 2 : Sommes distribuables	12
<i>IV- Autres informations</i>	
Note IV-1 : Données par part et ratios pertinents	13
Note IV-2 : Rémunération du gestionnaire et du dépositaire	14

**ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024****BILAN**

(Exprimé en dinar)

<b>ACTIF</b>	<b>Notes</b>	<b>Au 31 Décembre</b>	
		<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b><u>Portefeuille-titres</u></b>	<b>AC 1</b>	<b><u>612 000</u></b>	<b><u>778 100</u></b>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		470 000	636 100
Obligations et valeurs assimilées		142 000	142 000
Autres valeurs			
<b><u>Placements monétaires et disponibilités</u></b>	<b>AC 2</b>	<b><u>3 172 611</u></b>	<b><u>59 235</u></b>
Placements monétaires		3 165 647	55 719
Disponibilités		6 964	3 516
<b><u>Créances d'exploitation</u></b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b><u>Autres actifs</u></b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b><u>TOTAL ACTIF</u></b>		<b><u>3 784 611</u></b>	<b><u>837 335</u></b>
<b>PASSIF</b>			
Opérateurs créditeurs	<b>PA 1</b>	51 501	10 178
Autres créditeurs divers	<b>PA 2</b>	38 419	5 960
<b><u>TOTAL PASSIF</u></b>		<b><u>89 919</u></b>	<b><u>16 138</u></b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b><u>Capital</u></b>	<b>CP 1</b>	<b><u>4 037 900</u></b>	<b><u>1 004 100</u></b>
<b><u>Sommes distribuables</u></b>	<b>CP 2</b>	<b><u>(343 208)</u></b>	<b><u>(182 903)</u></b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		(182 903)	(191 352)
Sommes distribuables de l'exercice		(160 305)	8 449
<b><u>ACTIF NET</u></b>		<b><u>3 694 692</u></b>	<b><u>821 197</u></b>
<b><u>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</u></b>		<b><u>3 784 611</u></b>	<b><u>837 335</u></b>

**ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024****ETAT DE RESULTAT***(Exprimé en dinar)*

	<u>Notes</u>	<u>Au 31 Décembre</u>	
		<u>2024</u>	<u>2023</u>
<b><u>Revenus du portefeuille-titres</u></b>		<u>-</u>	<u>-</u>
Dividendes		-	-
Revenus des obligations et valeurs assimilées		-	-
Revenus des autres valeurs		-	-
<b><u>Revenus des placements monétaires</u></b>	<b>PR 2</b>	<u>21 837</u>	<u>13 857</u>
Revenus des placements monétaires		21 837	13 857
<b><u>Total des revenus des placements</u></b>		<u>21 837</u>	<u>13 857</u>
<b><u>Charges de gestion des placements</u></b>	<b>CH 1</b>	<u>(140 203)</u>	<u>(50 673)</u>
<b><u>Revenu net des placements</u></b>		<u>(118 366)</u>	<u>(36 817)</u>
Autres produits		-	-
Autres charges	<b>CH 2</b>	(41 939)	45 265
<b><u>Résultat d'exploitation</u></b>		<u>(160 305)</u>	<u>8 449</u>
Régularisation du résultat d'exploitation		-	-
<b><u>Sommes distribuables de l'exercice</u></b>		<u>(160 305)</u>	<u>8 449</u>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	-
Variation des +/- values potentielles sur titres		(66 100)	(188 900)
+/- values réalisées sur cession des titres		101 100	-
Frais de négociation		-	-
<b><u>Résultat net de l'exercice</u></b>		<u>(125 305)</u>	<u>(180 451)</u>



## ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(exprimé en dinar)

	Notes	Au 31 Décembre	
		2024	2023
<b><u>Variation de l'actif net résultat des opérations d'exploitation</u></b>	AN 1	<b><u>(125 305)</u></b>	<b><u>(180 451)</u></b>
Résultat d'exploitation		(160 305)	8 449
Variation des +/- values potentielles sur titres		(66 100)	(188 900)
+/- values réalisées sur cession de titres		101 100	-
Frais de négociation de titres		-	-
		-	-
<b><u>Distributions de dividendes</u></b>		-	-
		-	-
<b><u>Transactions sur le capital</u></b>	AN 3	<b><u>2 998 800</u></b>	<b><u>153 000</u></b>
<i>Souscriptions</i>		2 998 800	153 000
Capital		2 998 800	153 000
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		-	-
Régularisation des sommes distribuables		-	-
Droits d'entrée		-	-
		-	-
<i>Rachats</i>		-	-
Capital		-	-
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		-	-
Régularisation des sommes distribuables		-	-
Droits de sortie		-	-
		-	-
<b>Variation de l'actif net</b>		<b><u>2 873 495</u></b>	<b><u>(27 451)</u></b>
<b><u>Actif net</u></b>	AN 4		
En début d'exercice		821 197	848 648
En fin d'exercice		3 694 692	821 197
<b><u>Nombre de parts</u></b>	AN 5		
En début d'exercice		90	75
En fin d'exercice		384	90
<b>Valeur liquidative</b>		<b><u>9 622</u></b>	<b><u>9 124</u></b>
<b>Taux de rendement annuel</b>	AN 6	<b><u>5,45%</u></b>	<b><u>-19,36%</u></b>



## I- NOTES DE PRESENTATION

### 1. Présentation du Fonds Commun de Placement

"MUSANADA 1" est un Fonds Commun de Placement à Risque régi par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.

Le Fonds a obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 10 février 2021, sous le numéro 05-2021.

Le Fonds "MUSANADA 1" a été constitué à la date du dépôt des fonds, soit le 18 mars 2021.

La politique d'investissement est arrêtée par un comité d'investissement qui définit les choix et les orientations de placements.

Le Fonds "MUSANADA 1" est un organisme de placement collectif de valeurs mobilières qui a principalement pour objet le renforcement des fonds propres innovants et à finalité sociale "Social Business".

Le Fonds "Social Business" a pour objet :

1- La participation, pour le compte des porteurs des parts et en vue de sa rétrocession ou de sa cession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des sociétés établies en Tunisie et non cotées à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, à l'exception de celles exerçant dans le secteur immobilier relatif à l'habitat.

2- L'investissement des sommes souscrites et libérées par les investisseurs en vue de constituer un portefeuille diversifié de participations, conformément aux normes caractéristiques dans des petites et moyennes entreprises, en investissant au moins 80% des souscriptions recueillies dans des PME's éligibles et gestion de ces participations dans la perspective, d'une part, de recevoir des revenus desdites participations et, d'autre part, de les céder et de réaliser à cette occasion des plus-values.

Conformément aux dispositions de l'article 10 du Code des Organismes de Placement Collectif, le Fonds est une copropriété de valeurs mobilières.

Le Fonds "MUSANADA 1" n'a pas la personnalité morale. Les dispositions du Code des Droits Réels relatives à l'indivision ainsi que les dispositions régissant les sociétés en participation ne lui sont pas applicables. Par conséquent, il est en dehors du champ d'application de l'impôt.

Les dividendes et les plus-values provenant des actions investies par "MUSANADA 1" sont exonérés de l'impôt, conformément à la réglementation en vigueur.

Cependant, les revenus de capitaux mobiliers provenant des obligations et des bons de trésor sont soumis à une retenue à la source définitive et libératoire de l'impôt au taux de 20% de leur montant brut.

Son siège social est sis à l'Immeuble Fraj – Rue du Lac Biwa – Les Berges du Lac – 1053 Tunis – Tunisie.



## II- REFERENTIEL COMPTABLE

### 2. Cadre de référence retenu pour l'établissement des états financiers

Les états financiers sont établis en conformité avec les dispositions des normes comptables tunisiennes et compte tenu des hypothèses sous-jacentes et des conventions comptables fixées par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel comptable.

### 3. Principes et bases de mesures comptables appliqués

Les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024 sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises.

#### 3.1 Déclaration de conformité

Les états financiers ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions du système comptable des entreprises. Les règles, méthodes et principes adoptés pour l'enregistrement des opérations au courant ou à la fin de l'exercice ne comportent aucune dérogation significative par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

#### 3.2 Principes comptables appliqués

Les états financiers ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation.

Les principes et bases de mesures comptables les plus significatifs appliqués par la société, pour l'élaboration des états financiers sont les suivants :

##### 3.2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

##### 3.2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent. L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond à la valeur mathématique des titres de la société émettrice.



### 3.2.3 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché soit le cours moyen pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### 3.2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.



### III- NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

#### AC 1. Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élevé au 31 décembre 2024 à **612.000 DT** contre **778.100 DT** au 31 décembre 2023 et se détaille ainsi :

#### PORTEFEUILLE-TITRES (Exprimé en dinar)

Désignation du titre	Secteur d'activité	Méthode de valorisation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	Valeur au 31/12/2023	+ / - valeurs au 31/12/2024	% actif net	% du capital de l'émetteur
<b>Actions non admises à la cote</b>									
AGRILAND	Biotechnologie	Titres cédés en 2024	-	<u>435 000</u>	<u>470 000</u>	<u>636 100</u>	<u>35 000</u>	<u>12,72%</u>	-0%
KYTO PROD SA	Biotechnologie	Transaction récente	35	35 000	70 000	35 000	35 000	1,89%	5,00%
NAWARA TEX	Textile	Valeur d'acquisition	13 200	132 000	132 000	132 000	-	3,57%	49,81%
SUD EXTREME	Tourisme et loisirs	Valeur d'acquisition	15 088	135 000	135 000	135 000	-	3,65%	6,26%
BORR FASHION STYLE	Textile	Valeur d'acquisition	800	63 000	63 000	63 000	-	1,71%	44,44%
PUNICA INGREDIENTS SA	Agroalimentaire	Valeur d'acquisition	7 000	70 000	70 000	70 000	-	1,89%	18,92%
<b>Obligations convertibles en actions</b>									
OCA KYTO PROD SA		Coût amorti	77	<u>142 000</u>	<u>142 000</u>	<u>142 000</u>	-	<u>3,84%</u>	5,00%
OCA PUNICA INGREDIENTS SA		Coût amorti	6 500	65 000	65 000	65 000	-	1,76%	18,92%
<b>Totaux</b>				<b>577 000</b>	<b>612 000</b>	<b>778 100</b>	<b>35 000</b>	<b>16,56%</b>	



### AC 1. Portefeuille-titres (suite)

Les mouvements enregistrés durant la période sur le portefeuille-titres sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>+/- values</u>	<u>Valeur du portefeuille</u>
<b>Soldes au 31 décembre 2023</b>	<b>677 000</b>	<b>101 100</b>	<b>778 100</b>
<b>Cessions de la période</b>			
- Actions non admises à la cote	(100 000)	(101 100)	(201 100)
- Variation des +/- values	-	35 000	35 000
<b>Total des acquisitions de la période</b>	<b>(100 000)</b>	<b>(66 100)</b>	<b>(166 100)</b>
<b>Soldes au 31 décembre 2024</b>	<b>577 000</b>	<b>35 000</b>	<b>612 000</b>

### AC 2. Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à **3.172.611 DT** contre **59.235 DT** au 31 décembre 2023 et se détaille ainsi :

<u>Désignation</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur au 31/12/2024</u>	<u>Valeur au 31/12/2023</u>	<u>% actif net</u>
<b>Placements monétaires</b>	<b>3 161 466</b>	<b>3 165 647</b>	<b>55 719</b>	<b>85,68%</b>
- Compte Saving	2 661 466	2 661 466	55 719	72,03%
- Contrat Moudharaba	500 000	504 181	-	13,65%
<b>Disponibilités</b>		<b>6 964</b>	<b>3 516</b>	<b>0,19%</b>
- Banque		6 964	3 516	0,19%
<b>Total</b>		<b>3 172 611</b>	<b>59 235</b>	<b>85,87%</b>

### PR 2. Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31 décembre 2024 à **21.837 DT** contre **13.857 DT** au 31 décembre 2023 et se détaillent ainsi :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
- Revenus compte Saving (ECHUS)	-	13 857
- Revenus contrat Moudharaba (POTENTIEL)	4 181	-
- Revenus contrat Moudharaba (ECHUS)	17 656	-
<b>Total</b>	<b>21 837</b>	<b>13 857</b>



### PA 1. Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à **51.501 DT** contre **10.178 DT** au 31 décembre 2023 et se détaille ainsi :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
- Gestionnaire	51 501	10 178
<b><u>Total</u></b>	<b><u>51 501</u></b>	<b><u>10 178</u></b>

### PA 2. Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à **38.419 DT** contre **5.960 DT** au 31 décembre 2023 et se détaille ainsi :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
- Etat, impôts et taxes	2 380	2 421
- Honoraires commissaire aux comptes	3 500	3 500
- Jetons de présence	2 500	-
- Rémunérations du comité charaïque	30 000	-
- Autres créditeurs divers (CMF)	39	39
<b><u>Total</u></b>	<b><u>38 419</u></b>	<b><u>5 960</u></b>

### CH 1. Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31 décembre 2024 à **140.203 DT** contre **50.673 DT** au 31 décembre 2023 et se détaillent ainsi :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
- Rémunération du gestionnaire	116 403	26 872
- Rémunération du dépositaire	23 800	23 801
<b><u>Total</u></b>	<b><u>140 203</u></b>	<b><u>50 673</u></b>

### CH 2. Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2024 à **41.939 DT** contre **(45.265) DT** au 31 décembre 2023 et se détaillent ainsi :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
- Frais comité charaïque	30 000	(30 000)
- Frais CAC	3 369	41
- Frais CMF	93	100
- Frais de jetons de présence	5 000	(16 000)
- Services bancaires et assimilés	448	464
- Frais administratifs	2 909	-
- Impôts et taxes	120	130
<b><u>Total</u></b>	<b><u>41 939</u></b>	<b><u>(45 265)</u></b>

**CP 1. Capital**

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent comme suit :

<b>Capital</b>	<b>31/12/2023</b>
- Montant	1 004 100
- Nombre de parts émises	90
- Nombre de copropriétaires	2
<b>Souscriptions réalisées</b>	
- Montant	2 998 800
- Nombre de parts émises	294
- Nombre de copropriétaires nouveaux	1
<b>Rachats effectués</b>	
- Montant	-
- Nombre de parts rachetées	-
- Nombre de copropriétaires sortants	-
<b>Autres mouvements</b>	
- Variation des +/- values potentielles sur titres	(66 100)
- +/- values réalisées sur cession de titres	101 100
- Régularisation des sommes non distribuables	-
- Régularisation des sommes distribuables	-
- Droits de sortie	-
- Frais de négociation	-
<b>Capital</b>	<b>31/12/2024</b>
- Montant	4 037 900
- Nombre de parts émises	384
- Nombre de copropriétaires	3

Le solde du poste "Capital" s'élève au 31 décembre 2024 à **4.037.900 DT** contre **1.004.100 DT** au 31 décembre 2023 et se détaille ainsi :

		<b>2024</b>	<b>2023</b>
- Capital - souscrit appelé versé	<b>CP 1.1</b>	3 901 800	903 000
- +/- values potentielles sur titres	<b>CP 1.2</b>	35 000	101 100
- +/- values réalisées sur cession de titres	<b>CP 1.3</b>	101 100	-
<b>Total</b>		<b>4 037 900</b>	<b>1 004 100</b>

Les mouvements enregistrés durant la période sur le capital et les +/- values potentielles sur titres sont indiqués ci-après :



**CP 1.1. Opérations sur le capital**

Souscripteur	Date de souscription	Date de libération	Nombre de parts	Valeur nominale	Prime d'émission	Prix d'émission
ASSURANCE MAGHREBIA-VIE	18/03/2021	23/03/2021	75	10 000	-	750 000
UGFS NA	19/12/2023	20/12/2023	15	10 000	3 000	153 000
ATB	09/05/2024	10/05/2024	294	10 000	58 800	2 998 800
<b>Totaux</b>			<b>384</b>		<b>61 800</b>	<b>3 901 800</b>

**CP 1.2. +/- values potentielles sur titres**

Désignation du titre	Nombre de titres	Valeur nominale	Coût d'acquisition	+/ - valeurs sur valeur nominale	Valeur au 31/12/2024	Valeur au 31/12/2023	Variation 2024-2023	+/- values
<u>Actions non admises à la cote</u>			<u>435 000</u>					
KYTO PROD SA	35	1 000	35 000	1 000	470 000	435 000	35 000	35 000
NAWARA TEX	13 200	10	132 000	-	70 000	35 000	35 000	35 000
SUD EXTREME	15 088	9	135 000	-	132 000	132 000	-	-
BORR FASHION STYLE	800	79	63 000	-	135 000	135 000	-	-
PUNICA INGREDIENTS SA	7 000	10	70 000	-	63 000	63 000	-	-
<u>Obligations convertibles en actions</u>			<u>142 000</u>					
OCA KYTO PROD SA	77	1 000	77 000	-	142 000	77 000	-	-
OCA PUNICA INGREDIENTS SA	6 500	10	65 000	-	77 000	77 000	-	-
<b>Totaux</b>			<b>577 000</b>		<b>612 000</b>	<b>512 000</b>	<b>35 000</b>	<b>35 000</b>

**CP 1.3. - +/- values réalisées sur cession de titres**

Désignation du titre	Nombre de titres	Valeur nominale	Coût d'acquisition	+/ - valeurs sur valeur nominale	Prix de cession en 2024	Prix de cession en 2024	+/- values
<u>Actions non admises à la cote</u>							
AGRILAND	10 000	10	100 000	10	201 100	201 100	101 100
<b>Totaux</b>			<b>100 000</b>		<b>201 100</b>	<b>201 100</b>	<b>101 100</b>



## CP 2. Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste, au 31 décembre 2024, se détaille ainsi :

	<u>Résultats distribuables</u>	<u>Régularisations</u>	<u>Sommes distribuables</u>
- Exercices 2023 et antérieurs	(182 903)	-	(182 903)
- Exercice 2024	(160 305)	-	(160 305)
<b><u>Total</u></b>	<b><u>(343 208)</u></b>	<b><u>-</u></b>	<b><u>(343 208)</u></b>



#### IV- AUTRES INFORMATIONS

##### IV-1. Données par part et ratios pertinents

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
<b><u>Données par part :</u></b>		
- Revenus des placements	57	154
- Charges de gestion des placements	(365)	(563)
<b><u>Revenu net des placements (1)</u></b>	<b><u>(308)</u></b>	<b><u>(409)</u></b>
- Autres produits	-	-
- Autres charges	(109)	503
<b><u>Résultat d'exploitation</u></b>	<b><u>(417)</u></b>	<b><u>94</u></b>
- Régularisation du résultat d'exploitation	-	-
<b><u>Sommes distribuables de l'exercice</u></b>	<b><u>(417)</u></b>	<b><u>94</u></b>
- Variation des +/- values potentielles	(172)	(2 099)
- +/- values réalisées sur cession de titres	263	-
- Frais de négociation	-	-
<b><u>+/- values sur titres et frais de négociation (2)</u></b>	<b><u>91</u></b>	<b><u>(2 099)</u></b>
<b><u>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</u></b>	<b><u>(326)</u></b>	<b><u>(2 005)</u></b>
- Droits d'entrée et droits de sortie	-	-
<b><u>Résultat non distribuable de l'exercice</u></b>	<b><u>(326)</u></b>	<b><u>(2 005)</u></b>
- Régularisation du résultat non distribuable	-	-
<b><u>Sommes non distribuables de l'exercice</u></b>	<b><u>(326)</u></b>	<b><u>(2 005)</u></b>
- Distribution de dividendes	-	-
- Valeur liquidative	9 622	9 124
<b><u>Ratios de gestion des placements :</u></b>		
- Charges / actif net moyen	-6,21%	-6,07%
- Autres charges / actif net moyen	-1,86%	5,42%
- Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	-%	-%



#### **IV-2. Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

**a-** Le règlement intérieur qui lie la société "UGFS-NA" et le fonds "MUSANADA 1" prévoit le paiement des frais de gestion annuel au taux de 2,5% HT calculé sur la base des montants souscrits et investis. Cette commission est payée au début de chaque trimestre.

La charge de l'exercice s'élève à **116.403 DT TTC**.

**b-** Le règlement intérieur qui lie la société "AL BARAKA" et le fonds "MUSANADA 1" prévoit le paiement d'une rémunération annuelle au taux de 0,1% HT du montant de l'actif net avec un minimum de 20.000 DT HT payable d'avance au début de chaque exercice.

La charge de l'exercice s'élève à **23.800 DT TTC**.

**c-** Le règlement intérieur qui lie la société "UGFS-NA" et le fonds "MUSANADA 1" prévoit le paiement des frais du comité charaïque évalués à **15.000 DT HT**.

**d-** Le règlement intérieur prévoit que le fonds "MUSANADA 1" prend en charge les frais liés à des prestations externes. Cette commission, payée par le Fonds couvrira les frais occasionnés pris en charge par le gestionnaire lors de la gestion du Fonds tels que les honoraires du commissaire aux comptes, les frais d'établissement, les frais de due diligence, les frais de contentieux, etc.

La charge de l'exercice s'élève à **3.500 DT TTC**.



Cabinet d'Expertise & Conseil

**RAPPORTS GENERAL ET SPECIAL DU  
COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**“Tunisian Development Fund 4 MOUSANADA II”  
EXERCICE CLOS AU 31/12/2024**



*Juillet 2025*

## SOMMAIRE

Rapport général	3
Etats financiers	9



## Rapport Général du commissaire aux comptes FONDS MUSANADA II Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2024

Messieurs les souscripteurs du fonds « MUSANADA II »

### I. Rapport sur les états financiers

#### 1. Opinion

En exécution de la mission d'audit qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration de la société « UGFS-NA », nous vous présentons notre rapport relatif à l'audit des états financiers du fonds commun de placement à risque « MUSANADA II » pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de **3.065.425 DT**, un actif net de **3.020.689 DT**, et un résultat bénéficiaire de **201.841 DT**.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « MUSANADA II », au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

#### 2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers** » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit

#### 3. Rapport de gestion du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **4. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers**

Le gestionnaire du « MUSANADA II » est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est le gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

#### **5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## II. Rapport relatif aux obligations et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### - Efficacité du système du contrôle Interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement à risque « **MUSANADA II** ».

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 16 juillet 2025

**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**Cabinet d'Expertise & Conseil**



The stamp is circular and contains the following text: 'Cabinet d'Expertise et de Conseil', 'Tel: 70 012 012', 'Ann. 1007, 2008 &', 'Cours 1007, 2008', and '1007 2008'. A handwritten signature in blue ink is written across the stamp.

**TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV  
"MUSANADA 2"**

**Fonds Commun de Placement à Risque  
MUSANADA 2**

---

**Etats financiers de l'exercice clos le  
31 décembre 2024**



Bilan

Etat de Résultat

Etat de Variation de l'Actif Net

Notes aux Etats Financiers

# ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

## I N D E X

<u>BILAN</u>	1
<u>ETAT DE RESULTAT</u>	2
<u>ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET</u>	3
<u>NOTES AUX ETATS FINANCIERS</u>	
<i>I- Notes de présentation</i>	
Note 1 : Présentation du Fonds Commun de Placement	4
<i>II- Référentiel comptable</i>	
Note 2 : Cadre de référence retenu pour l'établissement des états financiers	5
Note 3 : Principes et bases de mesures comptables appliqués	5
<i>III- Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat</i>	
Note AC 1 : Portefeuille-titres	7
Note AC 2 : Placements monétaires et disponibilités	9
Note PR 2 : Revenus des placements monétaires	9
Note PA 1 : Opérateurs créditeurs	10
Note PA 2 : Autres créditeurs divers	10
Note CH 1 : Charges de gestion des placements	10
Note CH 2 : Autres charges	10
Note CP 1 : Capital	11
Note CP 2 : Sommes distribuables	13
<i>IV- Autres informations</i>	
Note IV-1 : Données par part et ratios pertinents	14
Note IV-2 : Rémunération du gestionnaire et du dépositaire	15



**ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

**BILAN**  
(Exprimé en dinar)

<b>ACTIF</b>	<b>Notes</b>	<b>Au 31 Décembre</b>	
		<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b><u>Portefeuille-titres</u></b>	<b>AC 1</b>	<b><u>2 758 614</u></b>	<b><u>1 751 650</u></b>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		2 103 614	1 386 650
Obligations et valeurs assimilées		165 000	215 000
Autres valeurs		490 000	150 000
<b><u>Placements monétaires et disponibilités</u></b>	<b>AC 2</b>	<b><u>306 811</u></b>	<b><u>546 353</u></b>
Placements monétaires		306 374	544 125
Disponibilités		437	2 228
<b><u>Créances d'exploitation</u></b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b><u>Autres actifs</u></b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b><u>TOTAL ACTIF</u></b>		<b><u>3 065 425</u></b>	<b><u>2 298 003</u></b>
<b>PASSIF</b>			
Opérateurs créditeurs	<b>PA 1</b>	28 961	23 924
Autres créditeurs divers	<b>PA 2</b>	15 774	6 880
<b><u>TOTAL PASSIF</u></b>		<b><u>44 736</u></b>	<b><u>30 805</u></b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b><u>Capital</u></b>	<b>CP 1</b>	<b><u>3 320 264</u></b>	<b><u>2 451 650</u></b>
<b><u>Sommes distribuables</u></b>	<b>CP 2</b>	<b><u>(299 575)</u></b>	<b><u>(184 452)</u></b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		(184 452)	(191 400)
Sommes distribuables de l'exercice		(115 123)	6 948
<b><u>ACTIF NET</u></b>		<b><u>3 020 689</u></b>	<b><u>2 267 198</u></b>
<b><u>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</u></b>		<b><u>3 065 425</u></b>	<b><u>2 298 003</u></b>

**ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024****ETAT DE RESULTAT***(Exprimé en dinar)*

	<u>Notes</u>	<u>Au 31 Décembre</u>	
		<u>2024</u>	<u>2023</u>
<b><u>Revenus du portefeuille-titres</u></b>		<u>-</u>	<u>-</u>
Dividendes		-	-
Revenus des obligations et valeurs assimilées		-	-
Revenus des autres valeurs		-	-
<b><u>Revenus des placements monétaires</u></b>	<b>PR 2</b>	<u>8 006</u>	<u>55 308</u>
Revenus des placements monétaires		8 006	55 308
<b><u>Total des revenus des placements</u></b>		<u>8 006</u>	<u>55 308</u>
<b><u>Charges de gestion des placements</u></b>	<b>CH 1</b>	<u>(104 830)</u>	<u>(92 234)</u>
<b><u>Revenu net des placements</u></b>		<u>(96 825)</u>	<u>(36 926)</u>
Autres produits		-	-
Autres charges	<b>CH 2</b>	(18 298)	43 874
<b><u>Résultat d'exploitation</u></b>		<u>(115 123)</u>	<u>6 948</u>
Régularisation du résultat d'exploitation		-	-
<b><u>Sommes distribuables de l'exercice</u></b>		<u>(115 123)</u>	<u>6 948</u>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	-
Variation des +/- values potentielles sur titres		316 964	(248 350)
+/- values réalisées sur cession des titres		-	-
Frais de négociation		-	-
<b><u>Résultat net de l'exercice</u></b>		<u>201 841</u>	<u>(241 402)</u>



ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

(exprimé en dinar)

	Notes	Au 31 Décembre	
		2024	2023
<b><u>Variation de l'actif net résultat des opérations d'exploitation</u></b>	<b>AN 1</b>	<b>353 491</b>	<b>(241 402)</b>
Résultat d'exploitation		(115 123)	6 948
Variation des +/- values potentielles sur titres		316 964	(248 350)
+/- values réalisées sur cession de titres		151 650	-
Frais de négociation de titres		-	-
<b><u>Distributions de dividendes</u></b>		-	-
<b><u>Transactions sur le capital</u></b>	<b>AN 3</b>	<b>400 000</b>	<b>1 300 000</b>
<i>Souscriptions</i>		400 000	1 300 000
Capital		400 000	1 300 000
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		-	-
Régularisation des sommes distribuables		-	-
Droits d'entrée		-	-
<i>Rachats</i>		-	-
Capital		-	-
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		-	-
Régularisation des sommes distribuables		-	-
Droits de sortie		-	-
<b>Variation de l'actif net</b>		<b>753 491</b>	<b>1 058 598</b>
<b><u>Actif net</u></b>	<b>AN 4</b>		
En début d'exercice		2 267 198	1 208 600
En fin d'exercice		3 020 689	2 267 198
<b><u>Nombre de parts</u></b>	<b>AN 5</b>		
En début d'exercice		230	100
En fin d'exercice		270	230
<b>Valeur liquidative</b>		<b>11 188</b>	<b>9 857</b>
<b>Taux de rendement annuel</b>	<b>AN 6</b>	<b>13,50%</b>	<b>-18,44%</b>



## I- NOTES DE PRESENTATION

### 1. Présentation du Fonds Commun de Placement

"MUSANADA 2" est un Fonds Commun de Placement à Risque régi par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.

Le Fonds a obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 10 février 2021, sous le numéro 06-2021.

Le Fonds "MUSANADA 2" a été constitué à la date du dépôt des fonds, soit le 18 mars 2021.

La politique d'investissement est arrêtée par un comité d'investissement qui définit les choix et les orientations de placements.

Le Fonds "MUSANADA 2" est un organisme de placement collectif de valeurs mobilières qui a principalement pour objet le renforcement des fonds propres innovants et à finalité sociale "Social Business".

Le Fonds "Social Business" a pour objet :

1- La participation, pour le compte des porteurs des parts et en vue de sa rétrocession ou de sa cession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des sociétés établies en Tunisie et non cotées à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, à l'exception de celles exerçant dans le secteur immobilier relatif à l'habitat.

2- L'investissement des sommes souscrites et libérées par les investisseurs en vue de constituer un portefeuille diversifié de participations, conformément aux normes charaïques dans des petites et moyennes entreprises, en investissant au moins 80% des souscriptions recueillies dans des PME's éligibles et gestion de ces participations dans la perspective, d'une part, de recevoir des revenus desdites participations et, d'autre part, de les céder et de réaliser à cette occasion des plus-values.

Conformément aux dispositions de l'article 10 du Code des Organismes de Placement Collectif, le Fonds est une copropriété de valeurs mobilières.

Le Fonds "MUSANADA 2" n'a pas la personnalité morale. Les dispositions du Code des Droits Réels relatives à l'indivision ainsi que les dispositions régissant les sociétés en participation ne lui sont pas applicables. Par conséquent, il est en dehors du champ d'application de l'impôt.

Les dividendes et les plus-values provenant des actions investies par "MUSANADA 2" sont exonérés de l'impôt, conformément à la réglementation en vigueur.

Cependant, les revenus de capitaux mobiliers provenant des obligations et des bons de trésor sont soumis à une retenue à la source définitive et libératoire de l'impôt au taux de 20% de leur montant brut.

Son siège social est sis à l'Immeuble Fraj – Rue du Lac Biwa – Les Berges du Lac – 1053 Tunis – Tunisie.



## II- REFERENTIEL COMPTABLE

### 2. Cadre de référence retenu pour l'établissement des états financiers

Les états financiers sont établis en conformité avec les dispositions des normes comptables tunisiennes et compte tenu des hypothèses sous-jacentes et des conventions comptables fixées par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel comptable.

### 3. Principes et bases de mesures comptables appliqués

Les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024 sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises.

#### 3.1 Déclaration de conformité

Les états financiers ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions du système comptable des entreprises. Les règles, méthodes et principes adoptés pour l'enregistrement des opérations au courant ou à la fin de l'exercice ne comportent aucune dérogation significative par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

#### 3.2 Principes comptables appliqués

Les états financiers ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation.

Les principes et bases de mesures comptables les plus significatifs appliqués par la société, pour l'élaboration des états financiers sont les suivants :

##### 3.2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

##### 3.2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent. L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond à la valeur mathématique des titres de la société émettrice.



### 3.2.3 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché soit le cours moyen pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### 3.2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.



### III- NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

#### AC 1. Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à **2.758.614 DT** contre **1.751.650 DT** au 31 décembre 2023 et se détaille ainsi :



**PORTEFEUILLE-TITRES**  
(Exprimé en dinar)

Désignation du titre	Secteur d'activité	Méthode de valorisation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	Valeur au 31/12/2023	+/- values au 31/12/2024	% actif	% actif net	% du capital de l'émetteur	
<b><u>Actions non admises à la cote</u></b>					<b><u>1 635 000</u></b>	<b><u>2 103 614</u></b>	<b><u>1 386 650</u></b>	<b><u>468 614</u></b>	<b><u>68,62%</u></b>	<b><u>69,64%</u></b>	
AGRILAND	Biotechnologie	Titres cédés en 2024				301 650	-	-	-	-	
KYTO PROD SA	Biotechnologie	Transaction récente	35	35 000	70 000	35 000	35 000	2,28%	2,32%	4,68%	
CYNOIA SA	IT Services et IT Consulting	Valeur d'acquisition	150	150 000	150 000	150 000	-	4,89%	4,97%	6,83%	
KYCO SA	Green Tech	Transaction récente	692	200 000	480 312	100 000	280 312	15,67%	15,90%	8,73%	
LIBEREX TUNISIA SA	Business Software and Services	Valeur d'acquisition	6 874	150 000	150 000	150 000	-	4,89%	4,97%	6,00%	
BAITY TN DECORIZ SA	E-Commerce	Transaction récente	511	350 000	353 662	200 000	3 662	11,54%	11,71%	7,94%	
GEEC SA	Energy & efficiency solutions	Transaction récente	500	300 000	449 640	300 000	149 640	14,67%	14,89%	4,52%	
ECOMAT SA	Industrie des matériaux et de la construction	Valeur nominale	6 000	150 000	150 000	150 000	-	4,89%	4,97%	0,75%	
ACCENT	Industrie des matériaux et de la construction	Valeur nominale	1 394	150 000	150 000	-	-	4,89%	4,97%	8,19%	
ZHEALTHCARE	Industrie des matériaux et de la construction	Valeur nominale	605	150 000	150 000	-	-	4,89%	4,97%	7,94%	
<b><u>Obligations convertibles en actions</u></b>					<b><u>165 000</u></b>	<b><u>165 000</u></b>	<b><u>215 000</u></b>	<b><u>-</u></b>	<b><u>5,38%</u></b>	<b><u>5,40%</u></b>	
OCA KYCO SA		Convertie en action en 2024	-	-	-	50 000	-	-	-	8,73%	
OCA BAITY TN DECORIZ SA		Coût amorti	5 000	50 000	50 000	50 000	-	1,63%	1,66%	7,94%	
OCA KYTO PROD SA		Coût amorti	115	115 000	115 000	115 000	-	3,75%	3,81%	4,68%	
<b><u>Comptes courants actionnaires</u></b>					<b><u>490 000</u></b>	<b><u>490 000</u></b>	<b><u>150 000</u></b>	<b><u>-</u></b>	<b><u>15,98%</u></b>	<b><u>16,22%</u></b>	
CCA ECOMAT SA		Coût amorti	1	150 000	150 000	150 000	-	4,89%	4,97%	0,75%	
CCA LIBEREX TUNISIA SA		Coût amorti	1	100 000	100 000	-	-	3,26%	3,31%	6,00%	
CCA ACCENT		Coût amorti	1	50 000	50 000	-	-	1,63%	1,66%	8,19%	
CCA ZHEALTHCARE		Coût amorti	1	90 000	90 000	-	-	2,94%	2,98%	7,94%	
CCA AGRILAND 30-07-2024		Coût amorti	1	100 000	100 000	-	-	3,26%	3,31%	-	
<b>Totaux</b>					<b>2 290 000</b>	<b>2 758 614</b>	<b>1 751 650</b>	<b>468 614</b>	<b>89,99%</b>	<b>91,32%</b>	

**AC 1. Portefeuille-titres (suite)**

Les mouvements enregistrés durant la période sur le portefeuille-titres sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>+/- values</u>	<u>Valeur du portefeuille</u>
<b>Soldes au 31 décembre 2023</b>	<b>1 600 000</b>	<b>151 650</b>	<b>1 751 650</b>
<b>Acquisitions de la période</b>			
- Actions non admises à la cote	400 000	132 324	532 324
- Obligations convertibles en actions	(50 000)	-	(50 000)
- Comptes courants actionnaires	340 000	-	340 000
- Variation des +/- values	-	184 640	184 640
<b>Total des acquisitions de la période</b>	<b>690 000</b>	<b>316 964</b>	<b>1 006 964</b>
<b>Soldes au 31 décembre 2024</b>	<b>2 290 000</b>	<b>468 614</b>	<b>2 758 614</b>

**AC 2. Placements monétaires et disponibilités**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à **306.811 DT** contre **546.353 DT** au 31 décembre 2023 et se détaille ainsi :

<u>Désignation</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur au 31/12/2024</u>	<u>Valeur au 31/12/2023</u>	<u>% actif net</u>
<b>Placements monétaires</b>	<b>306 374</b>	<b>306 374</b>	<b>544 125</b>	<b>10,14%</b>
- Compte Saving	306 374	306 374	243 711	10,14%
- Compte MOUDHARABA	-	-	300 414	-
<b>Disponibilités</b>		<b>437</b>	<b>2 228</b>	<b>0,01%</b>
- Banque		437	2 228	0,01%
<b>Total</b>		<b>306 811</b>	<b>546 353</b>	<b>10,16%</b>

**PR 2. Revenus des placements monétaires**

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31 décembre 2024 à **8.006 DT** contre **55.308 DT** au 31 décembre 2023 et se détaillent ainsi :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
- Revenus compte MOUDHARABA (POTENTIEL)	-	414
- Revenus compte MOUDHARABA (ECHUS)	8 006	45 703
- Revenus compte Saving (ECHUS)	-	9 191
<b>Total</b>	<b>8 006</b>	<b>55 308</b>



### PA 1. Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à **28.961 DT** contre **23.924 DT** au 31 décembre 2023 et se détaille ainsi :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
- Gestionnaire	28 961	23 924
<b><u>Total</u></b>	<b><u>28 961</u></b>	<b><u>23 924</u></b>

### PA 2. Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à **15.774 DT** contre **6.880 DT** au 31 décembre 2023 et se détaille ainsi :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
- Etat, impôts et taxes	2 380	2 380
- Honoraires commissaire aux comptes	4 000	4 000
- Jetons de présence	-	-
- Rémunérations du comité charaïque	9 000	-
- Autres créditeurs divers (CMF)	394	500
<b><u>Total</u></b>	<b><u>15 774</u></b>	<b><u>6 880</u></b>

### CH 1. Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31 décembre 2024 à **104.830 DT** contre **92.234 DT** au 31 décembre 2023 et se détaillent ainsi :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
- Rémunération du gestionnaire	81 030	68 433
- Rémunération du dépositaire	23 800	23 801
<b><u>Total</u></b>	<b><u>104 830</u></b>	<b><u>92 234</u></b>

### CH 2. Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2024 à **18.298 DT** contre **(43.874) DT** au 31 décembre 2023 et se détaillent ainsi :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
- Frais comité charaïque	9 000	(30 000)
- Frais administratifs	3 666	-
- Frais CAC	4 867	927
- Frais CMF	120	500
- Frais de jetons de présence	-	(16 000)
- Services bancaires et assimilés	525	553
- Impôts et taxes	120	145
<b><u>Total</u></b>	<b><u>18 298</u></b>	<b><u>(43 874)</u></b>

**CP 1. Capital**

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent comme suit :

<b>Capital</b>	<b>31/12/2023</b>
- Montant	2 451 650
- Nombre de parts émises	230
- Nombre de copropriétaires	2
<b>Souscriptions réalisées</b>	
- Montant	400 000
- Nombre de parts émises	40
- Nombre de copropriétaires nouveaux	-
<b>Rachats effectués</b>	
- Montant	-
- Nombre de parts rachetées	-
- Nombre de copropriétaires sortants	-
<b>Autres mouvements</b>	
- Variation des +/- values potentielles sur titres	316 964
- +/- values réalisées sur cession de titres	151 650
- Régularisation des sommes non distribuables	-
- Régularisation des sommes distribuables	-
- Droits de sortie	-
- Frais de négociation	-
<b>Capital</b>	
<b>31/12/2024</b>	
- Montant	3 320 264
- Nombre de parts émises	270
- Nombre de copropriétaires	2

Le solde du poste "Capital" s'élève au 31 décembre 2024 à **3.320.264 DT** contre **2.451.650 DT** au 31 décembre 2023 et se détaille ainsi :

		<b>2024</b>	<b>2023</b>
- Capital - souscrit appelé versé	<b>CP 1.1</b>	2 700 000	2 300 000
- +/- values potentielles sur titres	<b>CP 1.2</b>	468 614	151 650
- +/- values réalisées sur cession de titres	<b>CP 1.3</b>	151 650	-
<b>Total</b>		<b>3 320 264</b>	<b>2 451 650</b>

Les mouvements enregistrés durant la période sur le capital et les +/- values potentielles sur titres sont indiqués ci-après :



CP 1.1. Opérations sur le capital

Souscripteur	Date de souscription	Date de libération	Nombre de parts	Valeur nominale	Prime d'émission	Prix d'émission
Banque National Agricole	23/03/2021	26/03/2021	100	10 000	-	1 000 000
Banque National Agricole	24/03/2023	24/03/2023	100	10 000	-	1 000 000
UGFS NA	26/10/2023	27/10/2023	30	10 000	-	300 000
UGFS NA	25/06/2024	1/07/2024	40	10 000	-	400 000
<b>Totaux</b>			<b>270</b>		<b>-</b>	<b>2 700 000</b>

CP 1.2. +/- values potentielles sur titres

Désignation du titre	Nombre de titres	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Evaluation au 31/12/2024	+/- values sur valeur nominale	Valeur au 31/12/2024	Valeur au 31/12/2023	Variation 2024-2023	+/- values
<b><u>Actions non admises à la cote</u></b>			<b><u>1 635 000</u></b>			<b><u>2 103 614</u></b>	<b><u>1 085 000</u></b>	<b><u>1 018 614</u></b>	<b><u>468 614</u></b>
KYTO PROD SA	35	1 000	35 000	2 000	1 000	70 000	35 000	35 000	35 000
CYNOIA SA	150	1 000	150 000	1 000	-	150 000	150 000	-	-
KYCO SA	692	289	200 000	694	405	480 312	100 000	380 312	280 312
LIBEREX TUNISIA SA	6 874	22	150 000	22	-	150 000	150 000	-	-
BAITY TN DECORIZ SA	511	685	350 000	692	7	353 662	200 000	153 662	3 662
GEEC SA	500	600	300 000	899	299	449 640	300 000	149 640	149 640
ECOMAT SA	6 000	25	150 000	25	-	150 000	150 000	-	-
ACCENT	1 394	108	150 000	108	-	150 000	-	150 000	-
ZHEALTHCARE S	605	248	150 000	248	-	150 000	-	150 000	-
<b><u>Obligations convertibles en actions</u></b>			<b><u>165 000</u></b>			<b><u>165 000</u></b>	<b><u>165 000</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>-</u></b>
OCA BAITY TN DECORIZ SA	5 000	10	50 000	10	-	50 000	50 000	-	-
OCA KYTO PROD SA	115	1 000	115 000	1 000	-	115 000	115 000	-	-
<b><u>Comptes courants actionnaires</u></b>			<b><u>490 000</u></b>			<b><u>490 000</u></b>	<b><u>150 000</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>-</u></b>
CCA ECOMAT	1	150 000	150 000	150 000	-	150 000	150 000	-	-
CCA LIBEREX	1	100 000	100 000	100 000	-	100 000	-	-	-
CCA ACCENT	1	50 000	50 000	50 000	-	50 000	-	-	-
CCA ZHEALTH CARE	1	90 000	90 000	90 000	-	90 000	-	-	-
CCA AGRILAND 30-07-2024	1	100 000	100 000	100 000	-	100 000	-	-	-
<b>Totaux</b>			<b>2 290 000</b>			<b>2 758 614</b>	<b>1 400 000</b>	<b>1 018 614</b>	<b>468 614</b>

CP 1.3. +/- values réalisées sur cession de titres

Désignation du titre	Nombre de titres	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Prix de cession en 2024	+/- values sur valeur nominale	Prix de cession en 2024	+/- values
<b><u>Actions non admises à la cote</u></b>			<b><u>150 000</u></b>			<b><u>301 650</u></b>	<b><u>151 650</u></b>
AGRILAND	15 000	10	150 000	20	10	301 650	151 650
<b>Totaux</b>			<b>150 000</b>			<b>301 650</b>	<b>151 650</b>



## CP 2. Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste, au 31 décembre 2024, se détaille ainsi :

	<u>Résultats distribuables</u>	<u>Régularisations</u>	<u>Sommes distribuables</u>
- Exercices 2023 et antérieurs	(184 452)	-	(184 452)
- Exercice 2024	(115 123)	-	(115 123)
<b><u>Total</u></b>	<b><u>(299 575)</u></b>	<b><u>-</u></b>	<b><u>(299 575)</u></b>



#### IV- AUTRES INFORMATIONS

##### IV-1. Données par part et ratios pertinents

		<u>2024</u>	<u>2023</u>
<b><u>Données par part :</u></b>			
- Revenus des placements		30	240
- Charges de gestion des placements		(388)	(401)
<b><u>Revenu net des placements (1)</u></b>	<b>(1)</b>	<b><u>(359)</u></b>	<b><u>(161)</u></b>
- Autres produits		-	-
- Autres charges		(68)	191
<b><u>Résultat d'exploitation</u></b>		<b><u>(426)</u></b>	<b><u>30</u></b>
- Régularisation du résultat d'exploitation		-	-
<b><u>Sommes distribuables de l'exercice</u></b>		<b><u>(426)</u></b>	<b><u>30</u></b>
- Variation des +/- values potentielles		1 174	(1 080)
- +/- values réalisées sur cession de titres		-	-
- Frais de négociation		-	-
<b><u>+/- values sur titres et frais de négociation</u></b>	<b>(2)</b>	<b><u>1 174</u></b>	<b><u>(1 080)</u></b>
<b><u>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</u></b>		<b><u>748</u></b>	<b><u>(1 050)</u></b>
- Droits d'entrée et droits de sortie		-	-
<b><u>Résultat non distribuable de l'exercice</u></b>		<b><u>748</u></b>	<b><u>(1 050)</u></b>
- Régularisation du résultat non distribuable		-	-
<b><u>Sommes non distribuables de l'exercice</u></b>		<b><u>748</u></b>	<b><u>(1 050)</u></b>
- Distribution de dividendes		-	-
- Valeur liquidative		11 188	9 857
<b><u>Ratios de gestion des placements :</u></b>			
- Charges / actif net moyen		-3,96%	-5,31%
- Autres charges / actif net moyen		-0,69%	2,52%
- Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen		-%	-%



#### **IV-2. Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

**a-** Le règlement intérieur qui lie la société "UGFS-NA" et le fonds "MUSANADA 2" prévoit le paiement des frais de gestion annuel au taux de 2,5% HT calculé sur la base des montants souscrits et investis. Cette commission est navée au début de chaque trimestre.

La charge de l'exercice s'élève à **81.030 DT TTC**.

**b-** Le règlement intérieur qui lie la société "AL BARAKA" et le fonds "MUSANADA 2" prévoit le paiement d'une rémunération annuelle au taux de 0,1% HT du montant de l'actif net avec un minimum de 20.000 DT HT payable d'avance au début de chaque exercice.

La charge de l'exercice s'élève à **23.800 DT TTC**.

**c-** Le règlement intérieur qui lie la société "UGFS-NA" et le fonds "MUSANADA 2" prévoit le paiement des frais du comité charaïque évalués à **9.000 DT HT**.

**d-** Le règlement intérieur prévoit que le fonds "MUSANADA 2" prend en charge les frais liés à des prestations externes. Cette commission, payée par le Fonds couvrira les frais occasionnés pris en charge par le gestionnaire lors de la gestion du Fonds tels que les honoraires du commissaire aux comptes, les frais d'établissement, les frais de due diligence, les frais de contentieux, etc.

La charge de l'exercice s'élève à **4.777 DT TTC**.